Continuer à vivre aux dépens du monde ?

Bilan à mi-parcours de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Suisse

Plateforme Agenda 2030

Préface – Faisons converger tous les efforts 4

Introduction – Instaurer les conditions-cadres 5

La société civile, un moteur de transformations sociales 7

Un vrai leadership pour le développement durable, s'il vous plaît ! 8

Documenter et mesurer les progrès : un défi 9

ODD 1 – Un revenu décent pour toutes et tous 11

ODD 2 – Concevoir des systèmes alimentaires participatifs 13

ODD 3 – La santé est bien plus que l'absence de maladie 15

ODD 4 – L'éducation au service de l'égalité des chances 17

ODD 5 – Égalité entre les femmes et les hommes, pour une société plus juste 19

ODD 6 – Droit à l'eau potable et à des écosystèmes aquatiques préservés 21

ODD 7 – Qu'est-ce qu'une consommation d'énergie durable ? 23

ODD 8 – Repenser notre économie 25

ODD 9 – La pierre angulaire des infrastructures durables, c'est le respect des droits humains 27

ODD 10 – Ne laissons personne de côté 29

ODD 11 – À qui appartient la ville ? 31

ODD 12 – Une production durable est la clé d'une consommation durable 33

ODD 13 – Une protection équitable du climat 35

ODD 14 – La responsabilité de la Suisse dans la santé des océans 37

ODD 15 – Protéger les espèces et les écosystèmes irremplaçables 39

ODD 16 – Renforcer la participation et les libertés fondamentales 41

ODD 17 – Réorienter tous les domaines politiques vers le développement durable 43

Préface

Faisons converger tous les efforts

La Suisse prend du retard. A mi-parcours, elle peine à réaliser les engagements déclarés en 2015 pour un développement durable.

Dans le présent rapport, des spécialistes de la société civile détaillent les lacunes et les faiblesses, pointent ce que notre pays doit faire encore. De son côté, le rapport du Conseil fédéral décrit aussi crûment la mise en œuvre hésitante des 17 objectifs de développement durable (ODD): le document officiel suisse partage plusieurs de nos constats à l'attention des Nations Unies. Mais les stratégies, les mesures concrètes y manquent encore pour combler les déficits.

Scientifiques, responsables économiques et politiques, organisations – ensemble, il nous faut faire converger nos actions vers l'Agenda 2030. Nous ne laisserons personne de côté. Les conflits d'objectifs peuvent trouver des solutions communes, si toutes les parties sont entendues. Ensemble encore, nous viserons la cohérence nécessaire, la cohésion qui accélèrent la transformation dont nous avons besoin.

Le gouvernement suisse a reconnu la société civile comme premier levier de la durabilité: notre Plateforme y trouve une reconnaissance pour le travail pionnier accompli mais y voit surtout une responsabilité pour les huit ans qui restent. Nos organisations membres continuent d'ouvrir les voies. Nous voulons réunir, convaincre, entraîner beaucoup d'autres, afin de réussir ce « plan partagé pour améliorer le monde », selon la belle formule de Didier Burkhalter, ancien ministre des affaires étrangères et président de la Confédération.

Les effets de débordement (spillover) impactent le reste du monde. Nous devons réduire l'empreinte matérielle de la Suisse. Il faut que la place financière, l'une des plus puissantes de la planète, modifie ses investissements sans attendre: quitter les énergies fossiles pour les renouvelables, miser sur les entreprises qui favorisent les droits humains et l'environnement.

La guerre, la pandémie renversent en partie les résultats obtenus. Nous n'avons cependant pas d'autres choix que la durabilité. Réduire la pauvreté et les inégalités, diminuer les dérèglements du climat, préserver la diversité animale et végétale sont les exigences qui nous animent – pour que vivent au mieux les générations suivantes.

Pierre Zwahlen, président, Plateforme Agenda 2030

Introduction

Instaurer les conditions-cadres

Il y a quatre ans, en 2018, nous rédigions un premier rapport de la société civile sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Suisse et par la Suisse. Nous voici en 2022 et il est temps de publier notre nouvel opus. Celui-ci vise comme le précédent à exposer la perspective de la société civile pour compléter le rapport national officiel de la Suisse qui sera présenté en juillet 2022 au Forum politique de haut niveau à New York.

Nous avons analysé la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Suisse et par la Suisse à l'extérieur de ses frontières. Nos activités et décisions politiques ont souvent des répercussions sur des populations vivant ailleurs dans le monde. La Suisse a la responsabilité de contribuer au développement durable et aux dix-sept objectifs de développement durable (ODD) partout sur la planète. Que ce soit par notre consommation, notre politique commerciale ou une organisation équitable de notre système fiscal. Pour un aperçu de la mise en œuvre au niveau international et dans d'autres pays, on se reportera aux divers rapports de l'ONU et de ses agences.

La rédaction du présent rapport est le résultat d'un intense travail : pour chaque ODD, nous avons identifié des expert·es au sein de nos organisations membres et à l'extérieur. Nous les avons interviewé·es ensemble pour déterminer l'avancement de la mise en œuvre, établir des priorités parmi les domaines à traiter et développer des pistes de solutions sous forme de revendications. Notre but est de fournir pour chaque ODD un état des lieux clair et concis afin de favoriser une bonne compréhension de l'objectif et des responsabilités qui incombent à la Suisse en la matière. Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité. Nos recommandations de lecture renvoient à des rapports, des études et des sites Internet plus détaillés.

Nous estimons que c'est à la politique d'instaurer les conditions-cadres indispensables au développement durable. Nos revendications s'adressent avant tout aux responsables politiques à tous les échelons : communes, cantons, Confédération. Mais il est certain que le secteur privé a un rôle à jouer, de même que chacun·e de nous.

Les dix-sept objectifs de développement durable forment un tout indissociable. Chaque ODD a des répercussions sur tous les autres. Un système alimentaire durable protège la biodiversité, garantit de bonnes conditions de travail et des salaires décents, est résilient face au changement climatique. Les interactions que nous avons identifiées sont précisées en marge. Le graphique à la page suivante illustre certaines de ces relations à titre d'exemples.

Nous avons choisi de privilégier la fluidité du texte et renoncé aux notes et aux indications bibliographiques. On trouvera dans la version web du rapport des liens pour retrouver les chiffres et les rapports cités. La littérature complémentaire suggérée permet d'approfondir les différents thèmes. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'informations sur tel ou tel sujet, c'est bien volontiers que nous vous renseignerons. Vos remarques et commentaires sont toujours bienvenus.

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter bonne lecture !

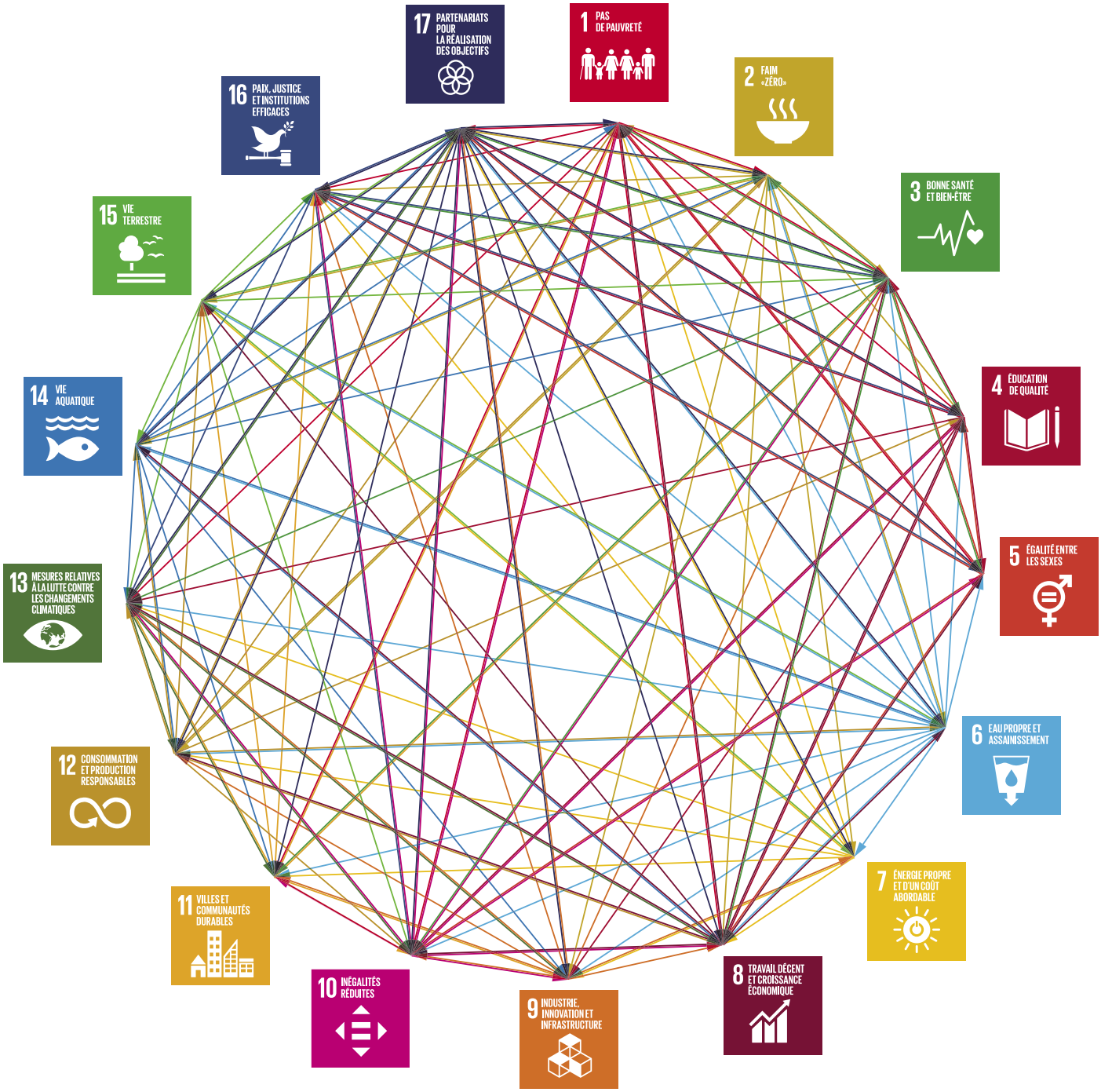

Les 17 ODD s'influencent mutuellement. Se rapprocher ou s'éloigner d'un des objectifs a un impact sur la capacité à atteindre les autres. L'infographie permet de visualiser les liens abordés dans les chapitres consacrés aux ODD, où on les trouvera indiqués par des chiffres colorés en marge du texte.
La place manque pour évoquer tous les liens dans le présent rapport, mais l'infographie montre déjà à quel point les objectifs de développement durable sont étroitement imbriqués et indissociables les uns des autres. Une chose est sûre : les ODD doivent être atteints de concert, tous sans exception.

La société civile, un moteur de transformations sociales

La société civile est une entité vaste et diversifiée. Des associations de quartier aux organisations de protection de l'environnement ou de coopération au développement actives à l'international, elle présente de nombreux visages.

À l'écart des processus formalisés, la société civile est le milieu où se manifestent les aspirations au changement social. On y conduit des expérimentations à échelle réduite, on y explore des formes nouvelles de vivre ensemble ou d'économie circulaire, on y mène des recherches et des analyses qui contribuent à une meilleure compréhension de phénomènes complexes. Ce savoir est mis à l'épreuve dans des projets concrets qui amènent à confronter expériences pratiques et connaissances théoriques pour développer des solutions inédites. La société civile est le véritable moteur des transformations sociales auxquelles se réfère le titre de l'Agenda 2030, « Transformer notre monde ».

Ce foisonnement n'exclut pas la contradiction. Les mouvements et associations de la société civile apparaissent là où les besoins collectifs ne sont pas suffisamment pris en compte. Elle constitue donc un système de détection précoce des mutations sociales.

La société civile est une actrice politique de premier plan et elle joue un rôle central pour le fonctionnement de la démocratie. Ses membres interpellent les institutions par des pétitions et des initiatives, amenant leurs préoccupations dans le débat politique. De nombreuses organisations militent pour le respect d'un cadre juridique, celui des droits humains et du droit international. Les leaders politiques et économiques sont rappelés à leurs responsabilités, à leurs promesses et à leurs obligations.

La société civile offre des lieux et des canaux de discussion et de formation de l'opinion. Elle peut ainsi faire entendre des points de vue qui n'avaient auparavant jamais trouvé d'écho dans les processus politiques de la démocratie représentative. La société civile assume une fonction de correctif. Elle n'en est que plus tributaire des conditions-cadres, de l'accès à l'information, de la participation et la possibilité de s'exprimer librement : transparence, État de droit, liberté de la presse. Dans de nombreux pays, ces conditions sont loin d'être garanties.

En Suisse également, l'engagement politique des acteur·rices de la société civile suscite une résistance croissante. Avec l'initiative pour des multinationales responsables, une large coalition d'ONG a défié les partis bourgeois et une grande partie de l'économie. Non affiliées à des partis, celles-ci ont donné le ton dans le débat politique et joué leurs atouts. La riposte ne s'est pas faite attendre : leur engagement pour la transformation sociale a été remis en question, des voix se sont élevées pour réclamer des restrictions à leur financement. Ce n'est pas que leur positionnement politique qui se trouve visé, mais aussi le travail de formation et de sensibilisation qu'elles accomplissent. Parce qu'une opinion déplaît, elle se trouve exclue de l'arène politique.

Le développement durable doit pouvoir être porté par une société civile vivante et plurielle à même de prendre part aux processus politiques. Les sociétés inclusives offrant de réelles possibilités de participation sont précisément ce que vise l'ODD 16, qui reconnaît leur importance pour le développement durable. Pour réussir à mettre en œuvre l'Agenda 2030 et les ODD, deux choses sont indispensables : de la transparence et une étroite implication de la société civile.

Littérature complémentaire

Una Hombrecher, Christine Meissler, Mads Loftager Mundt (Eds): Development needs civil society – the implications of civic space for the sustainable development goals. Synthesis report for ACT Alliance. 2019.

Un vrai leadership pour le développement durable, s'il vous plaît !

Lorsque l'Agenda 2030 a été adopté il y a sept ans, on entendait dire partout que la mise en œuvre d'un cadre de référence global représentait une gageure pour les politiques nationales. Alors que les pays du sud orientent depuis des décennies leurs politiques en fonction d'un agenda dicté par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international ou l'ONU, la plupart des gouvernements des pays du nord ont pu jusqu'à présent choisir en toute indépendance la politique qui leur convenait.

Au vu des défis mondiaux – changement climatique, chute de la biodiversité, pandémie, guerres – ce cadre de référence était pourtant urgemment nécessaire. L'Agenda 2030 constitue la pierre angulaire d'une politique de développement durable commune à laquelle se sont associés tous les États membres de l'ONU.

Aujourd'hui, près de la moitié du délai imparti pour la réalisation de l'Agenda 2030 est déjà derrière nous. On voit maintenant clairement à quel point la Suisse a de la difficulté à mettre ses politiques nationales au diapason des objectifs globaux : le Conseil fédéral a certes adopté en été 2021 sa Stratégie de développement durable 2030 (SDD 2030). Mais ce document ne constitue en aucun cas une traduction de ODD en objectifs nationaux. Au contraire, le Conseil fédéral y affaiblit la portée de nombreuses cibles. Même en restant optimiste quant à la capacité de la Suisse d'appliquer correctement la SNE 2030, celle-ci n'est pas apte à mettre en œuvre l'Agenda 2030, dont les ambitions sont beaucoup plus élevées.

La Suisse manifeste pourtant sa volonté d'agir et de son engagement dans certains domaines. Mais cet engagement ne s'exprime que là où il ne rencontre pas d'opposition notable. Dans les autres cas, le Conseil fédéral se limite à des mécanismes de coordination et à la gestion de processus de consultation. Nous ne réussirons pas à transformer notre économie et notre société si dès le début, l'objectif se cantonne à ce qui est réalisable politiquement. Il faut un vrai leadership pour concrétiser ce qui est politiquement nécessaire. Davantage de cohérence pour le développement durable ne signifie pas prendre le plus petit dénominateur commun entre les offices fédéraux concernés, mais plaider inlassablement pour des solutions innovantes.

Actuellement, notre aspiration au leadership ne peut qu'être déçue par la forme institutionnelle de la coordination entre les nombreux offices fédéraux au sein du Comité directeur Agenda 2030, avec deux délégué·es sans budget digne de ce nom et sans marge de manœuvre, et une stratégie qui n'est rien d'autre qu'un catalogue de mesures et d'objectifs préexistants. On attend toujours une réelle inclusion d'autres acteurs de la société civile. Le groupe d'accompagnement Agenda 2030 de la Confédération n'a été impliqué qu'à la marge dans l'élaboration de la SDD 2030 et du rapport national.

D'ici 2024, le Conseil fédéral veut revoir sa stratégie de développement durable et le plan d'action qui lui est associé afin de s'attaquer aux lacunes et aux défis identifiés dans le rapport national. Pour mener à bien ces processus, il est impératif que les connaissances et les expériences de la société civile soient mises à profit de manière participative. Il faut aussi avoir le courage de développer des solutions réellement capables de faire la différence. Les adaptations cosmétiques qui consistent à repeindre le statu quo aux couleurs des ODD ne nous satisfaisons pas. Nous voulons des mesures véritablement transformatrices, condition préalable pour réussir la transition vers une société durable.

Documenter et mesurer les progrès : un défi

Eva Schmassmann

Avec la collaboration de
Laura Ebneter, Alliance Sud et de
Mirjam Gasser, CBM Suisse

Avec ses dix-sept ODD, l'Agenda 2030 ne se contente pas de fixer un cap. Il définit aussi comment mesurer les avancées et vérifier l'état de la mise en œuvre. Cet **examen** s'effectue sur une base volontaire et doit idéalement faire preuve d'esprit critique. Or les États sont plus enclins à mettre en valeur ce qu'ils ont accompli sur la scène internationale, en passant sous silence les domaines où des améliorations sont encore nécessaires.

Certains pays comme la Norvège et la Finlande accordent une place **au point de vue de la société** civile dans leur rapport national. D'autres, comme l'Autriche, associent des représentant·es de la société civile à l'élaboration de celui-ci. La Suisse a elle aussi encouragé une démarche participative. En 2021, le Conseil fédéral a appelé à un vaste état des lieux et donné aux entités intéressées la possibilité de faire connaître leurs analyses et leurs bilans par le biais d'une procédure complexe. Mais ces acteurs n'ont pas été invités à se joindre à la suite du processus d'interprétation des données qu'ils avaient fournies, ce qui soulève quelques questions. Nous attendons une implication active des acteurs de la société civile dans l'élaboration du prochain rapport national de la Suisse.

Mesurer les progrès de chaque pays de manière objective et comparable selon des critères homogènes est une gageure. La formulation des ODD et de leurs cibles varie, comme le degré de précision des exigences concrètes. Pour certains objectifs, il était facile de fixer des indicateurs. L'élimination de la pauvreté et de la faim sont par exemple des objectifs clairement définis. Pour d'autres objectifs, il existe certes des indicateurs, mais pas de méthodologie faisant autorité pour la mesure elle-même. On rencontre cette difficulté notamment pour la réduction des flux financiers illicites (ODD. 16.4) ou l'amélioration de la cohérence des politiques (ODD 17.14).

Avec MONET 2030, la Suisse s'est dotée de son propre **système d'indicateurs** du développement durable. Celui-ci fournit la base sur laquelle s'appuie l'Administration fédérale pour élaborer le rapport national. Bien qu'il prenne davantage en compte depuis quelques années la responsabilité au plan international et la consommation de ressources à l'étranger, ce système n'en comporte pas moins d'importantes lacunes.

Un problème général est celui de **la traduction insuffisante des ODD et de leurs cibles dans la politique nationale.** Dans sa Stratégie pour le développement durable 2030, le Conseil fédéral a affaibli la portée de nombreux ODD. Au lieu de réduire de moitié la pauvreté en Suisse, comme le requiert l'ODD 1.2, le Conseil fédéral se contente de vouloir la réduire, sans autre indication. Pour d'autres ODD, les indicateurs ne sont pas adéquats pour mesurer l'objectif. Ainsi, l'ODD 17 vise l'équité des systèmes commerciaux, les échanges de connaissances et de technologie, une meilleure cohérence entre les politiques ou une aide aux pays les plus pauvres par le biais du budget de l'aide au développement. On calcule le taux d'endettement en Suisse, le montant de l'aide au développement et les investissements directs dans les pays en développement. Mais ces indicateurs ne renseignent pas sur des aspects centraux de l'ODD 17, tels que l'équité des systèmes commerciaux ou la cohérence des politiques, ou relèvent d'une démarche purement nombriliste sans chercher à savoir si des entreprises suisses contribuent à augmenter

la dette des pays pauvres, ni si les investissements directs encouragent le développement durable ou ne font que réchauffer encore un peu plus le climat. Si l'on veut pouvoir s'appuyer sur un système d'indicateurs permettant la comparaison avec d'autres pays et mesurant les progrès réellement accomplis, il est indispensable de repenser MONET 2030.

L'Agenda 2030 promet de ne pas exclure quiconque du développement durable ni de laisser personne de côté – le sens de la maxime « **leave no one behind** ». Il a manqué jusqu'ici en Suisse et dans le monde des données suffisantes pour identifier celles et ceux qui sont effectivement laissés de côté. L'Agenda 2030 demande que les **données** renseignent sur le revenu, le sexe, l'âge, l'ethnie, le statut migratoire, le handicap, la situation géographique et éventuellement d'autres caractéristiques. Cette désagrégation des données permet d'identifier quelles personnes et quels groupes de personnes ont jusqu'ici été exclus du développement durable et de l'accès à des droits fondamentaux comme l'éducation ou la santé. Sans ces données et sans des stratégies et des mesures ad hoc, nous courons le risque de ne pas nous conformer au principe de base de l'Agenda 2030, qui est de ne laisser personne de côté. En Suisse et dans la coopération internationale suisse, les données sont déjà insuffisamment analysées.

Littérature complémentaire

Monet 2030: Le système d'indicateurs suisse

Jeffrey Sachs, Guido Traub-Schmidt, Christian Kroll, Guillame Lafortune and Grayson Fuller: Sustainable Development Report 2021. Cambridge University Press. 2021

Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales: Rapport sur les objectifs de développement durable 2021.

Our world in Data: SDG Tracker

Social Watch: Spotlight on sustainable development Report 2021. Demanding justice beyond rhetoric. 2021.

ODD 1

Un revenu décent pour toutes et tous

Eva Schmassmann

Avec la collaboration de Kristina Lanz et Laura Ebneter, Alliance Sud, Aline Masé, Caritas Suisse, Mirjam Gasser, CBM Suisse / Swiss Disability and Development Consortium

Selon les chiffres de la Banque mondiale, le nombre de personnes qui survivent avec moins de 1,9 dollar US par jour a augmenté de près de 100 millions sous l'effet de la pandémie de coronavirus. La Suisse est confrontée à une hausse de la **pauvreté** depuis 2014 ; en 2020, quelque 722 000 personnes étaient touchées par la pauvreté en termes de revenu. Celle-ci affecte tout particulièrement les ménages monoparentaux, les couples avec trois enfants ou plus et les personnes seules, peu formées, sans revenus ou occupant un emploi faiblement rémunéré. Beaucoup de personnes exerçant une activité lucrative n'en ont pas moins des difficultés à joindre les deux bouts. Cette situation a des causes structurelles : système éducatif trop peu axé sur l'égalité des chances, discriminations sur le marché du travail, emplois précaires et places de crèche trop onéreuses sont autant de facteurs qui empêchent de générer un revenu suffisant.

La cherté des loyers dans les villes et les primes de caisse maladie élevées pèsent lourdement dans le budget des ménages à faibles revenus. Beaucoup renoncent à consulter le médecin en cas de besoin. Il en résulte des problèmes de santé, voire des handicaps qui aggravent encore le risque de pauvreté.

La Suisse dispose d'un bon système social. Mais il ne garantit pas des **conditions de vie décentes** pour toutes et tous. Le travail de care (soins, prise en charge et tâches ménagères accomplies pour des enfants et des adultes) offre peu de sécurité, ce qui pénalise surtout les femmes. Les ressortissant·es d'autres pays accèdent difficilement aux prestations sociales. Les mesures d'économie prises dans ce domaine et le couplage des aides au statut migratoire ne font qu'accroître la pression sur les personnes vivant dans la pauvreté.

Pour que la prévention et la lutte contre la pauvreté agissent de façon pérenne, il faut disposer d'une **stratégie** et s'appuyer sur des **données fiables.** En Suisse, nous n'avons ni l'une ni les autres. Si la mise en place d'un monitorage de la pauvreté à l'échelle nationale est un grand pas en avant, un tableau plus précis de la situation en Suisse exige maintenant la collaboration active des cantons.

Au **niveau mondial,** les catastrophes naturelles et les conflits jouent un rôle majeur dans l'appauvrissement des populations. Les personnes pauvres ne peuvent guère se protéger contre les conséquences du changement climatique. Ce sont elles qui souffrent le plus des répercussions de la pandémie de coronavirus dans les pays dépourvus de systèmes de sécurité sociale fonctionnels. Les personnes en situation de handicap sont particulièrement vulnérables : la pauvreté favorise l'apparition du handicap, qui lui-même accroît le risque de pauvreté.

Les montants alloués au développement dans les pays du sud demeurent très faibles. La stratégie mise en œuvre dans la **coopération internationale** se

Nos revendications

- La Confédération et les cantons garantissent à toutes et à tous un minimum vital social, indépendamment de l'origine, de sexe, du handicap, etc.
- La Confédération met en place une stratégie nationale contre la pauvreté. Celle-ci a pour objectif de réduire la pauvreté de moitié d'ici 2030, comprend des mesures concrètes pour s'attaquer à ses causes et clarifie le rôle de la Confédération, des cantons et des communes.
- La Confédération veille à ce que les personnes touchées par la pauvreté puissent réellement participer à l'élaboration des stratégies et des mesures qui les concernent.
- Les cantons contribuent à la constitution d'une base de données fiable sur la pauvreté en Suisse. Ils rendent régulièrement compte de leur situation en matière de pauvreté, identifient les besoins et mettent en œuvre les mesures nécessaires.
- La Suisse applique la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées sur son territoire et dans le cadre de la coopération internationale ; elle soutient activement l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- La Suisse lutte contre la pauvreté au plan international en aidant en priorité les personnes les plus défavorisées. Elle s'assure que les décisions politiques n'aggravent pas la pauvreté existante ni n'en créent davantage.
- Conformément à ses engagements, la Suisse augmente le budget de sa coopération au développement pour que celui-ci corresponde à 0,7 % de son produit intérieur brut.

fonde certes sur l'Agenda 2030. Mais il manque une approche multidimensionnelle, indispensable pour s'attaquer aux discriminations croisées (par exemple celle des femmes en situation de handicap), prioriser l'inclusion et ne laisser personne de côté, comme le commande le principe directeur de l'Agenda 2030.

Littérature complémentaire

Caritas : la pauvreté en Suisse

Caritas: Almanach social 2021. La pauvreté exclut. 2021

Kristina Lanz: La pauvreté est un choix politique. global #77 Automne 2020. Alliance Sud.

UNDP and OPHI (2020). Global Multidimensional Poverty index 2020 – Charting Pathways out of Multidimensional Poverty: Achieving the SDGs. Report. United Nations Development Programme and Oxford Poverty and Human Development Initiative.

ODD 2

Concevoir des systèmes alimentaires participatifs

Eva Schmassmann

Avec la collaboration de
Daniel Langmeier, Biovision,
Friedrich Wulf, Pro Natura
et Simon Degelo, Swissaid

La Suisse importe près de la moitié de ses denrées alimentaires et de son fourrage. Notre façon de nous nourrir a un impact sur l'agriculture et la société dans d'autres pays. La Suisse est une plateforme de négoce d'importance mondiale pour les matières premières et les intrants agricoles. À ce titre, elle influence les conditions-cadres qui régissent les systèmes alimentaires sous d'autres latitudes, en encourageant une agriculture hi-tech pratiquée de manière intensive sur de très grandes surfaces et nécessitant d'énormes quantités d'intrants. Il en résulte un appauvrissement de la biodiversité et une charge toujours plus lourde pour l'environnement. L'accaparement des terres et les structures de marché inéquitables accroissent la pression sur l'agriculture familiale dans les pays du sud, avec des conséquences dramatiques pour l'emploi et la sécurité alimentaire.

Notre système alimentaire fabrique des inégalités dans d'autres pays. Le monde produit suffisamment de calories pour couvrir les besoins d'une humanité toujours plus nombreuse, mais une part non négligeable des denrées agricoles est exportée sous forme de fourrage, biogaz ou matières premières industrielles, et ainsi soustraites aux populations affamées.

Supprimer les inégalités passe par une amélioration du revenu paysan. En Suisse aussi, beaucoup d'exploitations agricoles luttent pour leur survie. Une alternative existe, et elle a fait ses preuves : l'agroécologie préserve la santé des écosystèmes et la richesse de la biodiversité, assure aux paysan·nes un revenu décent, renforce leurs droits et accroît leur pouvoir de codécision. Le Conseil fédéral a lui-même reconnu l'efficacité de l'approche agroécologique.

La politique commerciale de la Suisse fait obstacle au développement de systèmes alimentaires durables dans les pays partenaires. Des critères contraignants en la matière ont certes été introduits pour la première fois dans l'accord de libre-échange avec l'Indonésie sous la pression de la société civile. En revanche, l'accord avec le Mercosur, dont les négociations sont en voie d'achèvement, prévoit seulement que les parties discutent ensemble la question du développement durable, sans autre engagement de leur part. Dans les accords commerciaux bilatéraux, la Suisse défend une conception restrictive des droits de propriété intellectuelle sur les semences. Elle oblige ainsi les pays partenaires à violer le droit des agriculteur·rices à disposer de leurs propres semences. Des systèmes de semences paysannes riches et variés sont les garants de la sécurité alimentaire et du maintien de la biodiversité. Ils doivent être reconnus et pérennisés.

Le projet du Conseil fédéral pour la future politique agricole (AP22+) a été suspendu par le Parlement. Ce revers doit être vu comme une opportunité d'inclure une politique alimentaire globale fondée sur l'Agenda 2030 dans la prochaine mouture.

Nos revendications

- La Confédération élabore une politique alimentaire apte à réformer le secteur avec le concours des personnes qui y jouent un rôle actif. Elle détermine des objectifs intermédiaires, des mesures et des ressources.
- La Suisse poursuit l'approche agroécologique définie par la FAO, tant sur son propre sol qu'au plan international. Elle met l'accent sur les aspects politiques et socio-économiques de la participation et sur les droits paysans. Elle refuse l'intensification de l'agriculture durable ou écologique ainsi que la promotion des organismes génétiquement modifiés.
- La Suisse réduit sa dépendance aux importations d'intrants tels que les fourrages et les engrais minéraux. Elle encourage une agriculture adaptée aux sites.
- La Confédération et les cantons incitent à une alimentation durable, pauvre en viande. Les cantines financées par la collectivité montrent l'exemple. Les pouvoirs publics cessent de promouvoir la vente de produits animaux.
- La Confédération et les cantons assument leurs responsabilités à l'égard de la biodiversité et abolissent les subventions qui nuisent à celle-ci.
- Les futurs accords bilatéraux comportent des critères de durabilité auxquels les deux parties ont l'obligation de se conformer. La Suisse renonce à y faire figurer des exigences sur la réglementation des États partenaires en matière de propriété intellectuelle des semences et de protection des variétés végétales.

Littérature complémentaire

Plateforme Agenda 2030 : L'essentiel : Agenda 2030 & systèmes alimentaires. Novembre 2021.

FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS : L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2021. Transformer les systèmes alimentaires pour que la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et une alimentation saine et abordable soient une réalité pour tous. Rome, FAO, 2021.

Association et mouvement « Agriculture du futur » : www.agriculturedufutur.ch

ODD 3

La santé est bien plus que l'absence de maladie

Eva Schmassmann

Avec la collaboration de Corinna Bisegger, Croix-rouge suisse, Mirjam Gasser, CBM Suisse, Martin Leschhorn, Medicus Mundi Suisse, Susanne Rohner, Santé Sexuelle Suisse, Sylvia Valentin, Terre des Hommes Suisse

En Suisse, le droit à la santé au sens large défini par l'OMS n'est de loin pas garanti pour tout le monde. Les personnes en situation de pauvreté se heurtent à des obstacles spécifiques, tout comme les migrant·es, les personnes hébergées dans les centres d'asile, les sans-papiers, les travailleur·ses du sexe, les personnes en situation de handicap, etc., et il peut leur être très difficile d'**accéder aux soins.** Les coûts à la charge des patient·es représentent une charge trop lourde pour eux ou il leur est impossible de bénéficier d'une traduction, par exemple en langue des signes.

La **santé psychique** et le bien-être font partie intégrante d'une vie saine à tous les âges de la vie. Mais notre système de santé continue à négliger ces aspects. La psychiatrie connaît une pénurie de personnel qualifié et les possibilités de traitement ambulatoire dans des structures communautaires ne couvrent de loin pas la demande. Nombre d'exilé·es et de victimes de la torture n'ont pas accès à des traitements et à des thérapies ainsi qu'à des interprètes spécialisés. La santé psychique des personnes âgées est elle aussi trop peu prise en compte et les établissements médico-sociaux ne proposent pas suffisamment d'offres adéquates.

La Suisse ne dispose pas d'une stratégie globale pour favoriser la santé et les droits sexuels, pourtant cruciaux pour permettre aux personnes de faire des choix autonomes. La liberté de disposer de son corps est une condition essentielle pour participer à la vie sociale, économique et politique.

La **promotion de la santé** ne doit pas se contenter d'appeler à la responsabilité individuelle et être entièrement déléguée à l'initiative privée. Il convient d'éliminer les conditions qui favorisent l'apparition de maladie comme la pollution environnementale et sonore. L'État doit créer des conditions-cadres favorables à une vie saine en mettant en œuvre des politiques en matière d'alimentation, de logement ou d'asile.

Pour assumer ses **responsabilités au plan international,** la Suisse est sommée de réformer ses politiques dans trois domaines :

- En défendant une protection stricte des **brevets,** elle empêche des milliards de personnes d'accéder à des médicaments et à des vaccins.
- Le recrutement de **personnels de santé** à l'étranger contribue à la fuite des cerveaux et cause des pénuries de soignant·es dans d'autres pays.
- En autorisant l'exportation de produits du tabac interdits sur le sol helvétique, la Suisse mène une **politique commerciale** qui compromet la santé des habitant·es d'autres pays. L'Union européenne a banni ces exportations, mais la Suisse continue à protéger l'industrie du tabac.

Notre pays sabote ainsi ses efforts pour renforcer les systèmes de santé dans les pays du Sud via la coopération internationale.

Nos revendications

- La Suisse garantit que chacun·e peut accéder sans discrimination, sans obstacle et à un prix abordable à des soins de qualité auxquels il ou elle peut souscrire, y compris en matière de santé psychique et sexuelle. Dans le cadre de ses projets de coopération internationale, la Suisse soutient les efforts des pays partenaires pour en faire autant.
- La Suisse mène des campagnes de promotion de la santé psychique ; elle sensibilise la population aux maladies psychiques et met tout en œuvre pour que les personnes qui en souffrent ne soient plus stigmatisées.
- La Suisse renforce son système de santé. Elle veille à disposer de moyens et de personnels suffisants et investit dans une numérisation respectueuse de la protection des données et de la sphère privée.
- L'Office fédéral de la santé publique améliore la collecte des données sur les conditions de vie favorisant l'apparition des maladies. Il s'en sert pour définir les enjeux prioritaires et met en œuvre les mesures qui en découlent.
- Dans le cadre de l'OMS et de l'OIT, la Suisse s'engage pour que toutes et tous bénéficient d'un accès équitable aux moyens thérapeutiques. Elle assouplit la protection des brevets afin de permettre aux autres pays de garantir le droit à la santé de leurs citoyen·nes.
- La Suisse applique à la lettre le Code de l'OMS concernant le personnel de santé et s'engage pour qu'il soit rendu plus contraignant.
- La Suisse interdit l'exportation des produits nocifs pour la santé non autorisés sur son territoire.

Littérature complémentaire

D. Schuler, A. Tuch, I. Sturny & C. Peter : Santé psychique. Chiffres clés et impact du Covid-19. (Obsan Bulletin 02/2022). Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé. 2022.

OFEV/OFSP (éd.) : Environnement et santé en Suisse. Une relation aux multiples facettes. Office fédéral de l'environnement et Office fédéral de la santé publique. État de l'environnement n° 1908. Berne. 2019.

CBM Suisse : Systèmes de santé inclusifs. Factsheet. 2020.

www.sante-sexuelle.ch

ODD 4

L'éducation au service de l'égalité des chances

Eva Schmassmann

Avec la collaboration de
Nino Wilkins, Coalition Éducation ONG, Valentina Darbellay, Faîtière Terre des Hommes Schweiz / Suisse, Oliver Wenzcel, Thinkpact Zukunft

L'éducation est un **facteur clé du développement durable.** Les expériences scolaires et extrascolaires façonnent notre compréhension de la société et du monde. Les attentes sont immenses : on espère de l'éducation qu'elle contribuera à l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à des modes de consommation plus durables.

Notre système éducatif reproduit les **inégalités sociales existantes** au lieu de travailler à les faire disparaître. Les enfants de milieux socioéconomiques défavorisés ou de parents allophones sont désavantagés. Encore aujourd'hui, les enfants en situation de handicap n'ont pas pleinement accès à une école inclusive dans laquelle la diversité est la norme et le cadre scolaire s'adapte aux besoins de chaque élève.

Les conditions de **développement dans la petite enfance** sont déterminantes pour parvenir à une réelle égalité des chances. Dans de nombreuses communes, les offres de soutien sont insuffisantes, les parents ignorent leur existence ou ne peuvent y recourir par manque de moyens financiers. Les familles socialement défavorisées et précarisées n'utilisent guère les offres à disposition et les enfants de réquérant·es d'asile n'en bénéficient pas non plus. On sait que les préjugés et les stéréotypes prennent racine dès le plus jeune âge, les programmes de prévention et de promotion de l'égalité doivent donc débuter dans la petite enfance.

La Grève du Climat témoigne avec force du manque de possibilités de participation institutionnalisées. Le **droit à la participation** des enfants et des jeunes est inscrit dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Il existe des conseils des enfants et des parlements des jeunes, mais ils sont trop peu consultés et leurs décisions n'ont généralement pas force obligatoire.

Les enseignant·es jouent un rôle crucial pour assurer une **éducation au développement durable** de qualité. En particulier dans les petites classes, les salaires et les conditions de travail ne reflètent pas l'importance de cette profession pour la société. Les ressources et le matériel manquent à tous les degrés pour enseigner les droits des enfants et les droits humains, le civisme ou le développement durable d'une manière adaptée à l'âge des élèves.

Le développement à marche forcée de l'offre numérique sous le coup de la pandémie de Covid-19 comporte des risques. Le **manque d'infrastructures et d'habiletés numériques** rend les obstacles mentionnés encore plus difficiles à surmonter. Une réflexion approfondie sur les opportunités et les risques de la numérisation est indispensable pour protéger les enfants et uniformiser les normes minimales dans tous les cantons.

Nos revendications

- La Confédération, les cantons et les communes prennent des mesures spécifiques pour réduire efficacement les inégalités dans le système éducatif. Le développement de l'éducation de la petite enfance permet à toutes et à tous d'avoir accès à une offre inclusive de bonne qualité.
- La Confédération et les cantons vérifient systématiquement les manuels scolaires et les plans d'études pour s'assurer qu'ils ne véhiculent pas des préjugés et des attitudes discriminatoires.
- L'éducation au développement durable doit impérativement avoir sa place dans le plan d'études à tous les degrés de la scolarité ainsi que dans les activités éducatives extrascolaires et informelles. La Confédération définit avec les cantons des objectifs mesurables et des mesures concrètes pour la mettre en œuvre, et elle fournit les ressources financières et personnelles indispensables.
- Les enseignant·es reçoivent un soutien spécifique pour enseigner le développement durable et se voient accorder les ressources nécessaires. Les cursus des hautes écoles pédagogiques comportent des modules dédiés à ce thème et le matériel didactique est révisé en conséquence.
- La participation des enfants et des jeunes est renforcée dans les domaines qui les concernent. Des programmes d'éducation politique les encouragent à exercer leur droit à la participation.
- La Confédération crée une base légale pour protéger les mineurs dans la sphère numérique. Elle garantit la protection de la personnalité et la protection contre la violence (virtuelle) dans le secteur éducatif.

Littérature complémentaire

Réseau suisse des droits de l'enfant : Quatrième rapport des ONG à l'attention du Comité des droits de l'enfant de l'ONU. 2021.

Parlements des jeunes www.youpa.ch

UNESCO: Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2021/2 Résumé. Les acteurs non étatiques dans l'éducation : Qui décide ? Qui est perdant ? 2021.

Réseau d'écoles 21. Réseau suisse d'écoles en santé et durable : www.reseau-ecoles21.ch

ODD 5

Égalité entre les femmes et les hommes, pour une société plus juste

Eva Schmassmann

Avec la collaboration d'Izabel Barros, cfd, Jana König, Coordination post-Beijing des ONG suisses, Susanne Rohner, Santé Sexuelle Suisse, Regula Bühlmann, Union syndicale suisse, Gaby Belz, Wirtschaft ist Care

Le **genre** est une construction sociale. Les positions que les personnes se voient attribuer dans la société varient en fonction de divers facteurs : identité de genre, orientation sexuelle, appartenance religieuse, opportunités éducatives, classe sociale, handicap, racialisation, âge et origine.

En Suisse, malgré des progrès obtenus de haute lutte, les femmes demeurent discriminées dans plusieurs domaines. Ce préjudice a des causes structurelles, dont le manque de reconnaissance sociale et la répartition inéquitable des tâches de care, terme qui désigne la prise en charge, les soins et les travaux ménagers accomplis pour des enfants et des adultes : les femmes effectuent 60 % du travail domestique et familial non rémunéré, mais seulement 40 % du travail lucratif. Elles touchent donc un **revenu inférieur** et bénéficient d'une **moindre sécurité à la retraite**. La contribution solidaire qu'est l'AVS ne suffit pas pour vivre décemment. Comme les femmes travaillent plus souvent à mi-temps pour de bas salaires, elles sont nombreuses à ne pas être assurées auprès d'une caisse de pension, ou à disposer d'un trop faible capital-retraite.

Les femmes sont surreprésentées dans les professions du care, précisément celles où les salaires et les conditions de travail laissent notoirement à désirer. Dans ce domaine, les emplois les plus précaires sont ceux des migrantes travaillant à domicile, qui doivent fréquemment être disponibles jour et nuit. Pour corriger ces inégalités, il faut impérativement former suffisamment de main-d'œuvre qualifiée dans **tous les métiers du care** et améliorer les conditions de travail des professionnel·les des soins et services à la personne. L'initiative sur les soins infirmiers acceptée en 2021 oblige désormais la Confédération et les cantons à agir sur les conditions de travail des professions infirmières et à investir davantage dans la formation.

En comparaison avec les pays voisins, la Suisse possède un **congé maternel et un congé parental** réduit à la portion congrue, et elle n'a toujours pas instauré des dispositions pour protéger la mère avant la naissance.

Les femmes sont très rares aux étages supérieurs de la hiérarchie, mais surreprésentées aux postes les moins rémunérés – d'où de moins bons salaires. On constate encore et toujours des écarts salariaux entre des emplois jugés équivalents. Cette **discrimination salariale** n'a guère de chance de disparaître si l'on se contente de miser sur des mesures facultatives, applicables à bien plaire par les entreprises.

Selon Amnesty International, 22 % des femmes en Suisse ont déjà subi des **actes sexuels non consentis**. Depuis 2004, la violence au sein des couples ne relève plus exclusivement de la sphère privée. Alors qu'une femme meurt tous les quinze jours sous les coups de son (ex-) partenaire, les médias continuent à traiter les féminicides comme des cas isolés de querelles domestiques ayant mal tourné, et ignorent la dimension structurelle du problème.

Nos revendications

- La Suisse instaure des rentes vieillesse qui garantissent une existence digne. Le calcul des rentes tient compte des obligations que la personne a dû remplir durant sa vie active en matière de care. Le financement solidaire des assurances sociales est renforcé.
- La Confédération, les cantons et les communes développent une offre d'accueil de la petite enfance de qualité et veillent à lui allouer les moyens financiers nécessaires. Ils prennent des mesures pour améliorer les conditions de travail et relever les salaires dans les métiers du care.
- Le travail domestique dans les ménages privés (migrantes employées dans le secteur du care) est soumis sans exception à la loi sur le travail.
- La Suisse introduit un congé maternité avant la naissance. Elle allonge la durée des congés maternité et paternité après la naissance et les complète par un congé parental paritaire.
- La Confédération définit des mesures efficaces et met en œuvre des contrôles et des sanctions pour éliminer la discrimination salariale d'ici 2030.
- Les meurtres et les tentatives de meurtre en lien avec l'identité de genre sont enregistrés séparément dans la statistique de la criminalité, afin de pouvoir connaître avec exactitude l'ampleur du problème du féminicide et suivre l'évolution du nombre de cas.
- La Suisse applique la Convention d'Istanbul et élabore un plan d'action pour éliminer la violence liée au genre et la violence domestique.
- La Confédération et les cantons prennent des mesures pour protéger les femmes sans-papiers et les femmes dont le statut de séjour dépend de celui de leur mari.
- La Suisse développe une offre de santé sexuelle à bas seuil accessible sans obstacle à tout un chacun. Elle s'engage par le biais de l'aide humanitaire et de la coopération au développement pour que cet accès universel devienne réalité dans les pays partenaires.
- Les bureaux de l'égalité entre les femmes et les hommes se voient attribuer un rang supérieur dans la hiérarchie administrative. Ils ont davantage de latitude pour exercer une influence et disposent d'un financement adéquat et pérenne.
- La Confédération analyse les effets de la politique fiscale sur les droits des femmes.
- La Confédération remplit la totalité de ses engagements internationaux en matière de protection des femmes contre la discrimination et la violence. Dans une perspective intersectionnelle, elle prend des mesures particulières pour protéger les femmes réfugiées forcées de vivre dans l'irrégularité et les femmes en situation de handicap.

Les femmes sans statut de séjour légal (sans-papiers) sont particulièrement exposées à l'exploitation et à la violence, de même que les femmes dont le statut migratoire est lié à celui de leur mari.

L'éducation sexuelle est cruciale pour prévenir le sexisme et la violence sexuelle. Elle incite à poser un regard critique sur les rôles stéréotypés assignés aux femmes et aux hommes, tout en encourageant l'autodétermination et la diversité. Les jeunes découvrent ainsi ce qu'est la santé sexuelle et prennent conscience de leurs droits en matière de sexualité. Les offres proposées dans les écoles suisses ne satisfont malheureusement pas partout aux critères de qualité reconnus par les professionnel·les.

Les conditions d'une bonne santé sexuelle ne sont pas garanties à toutes et tous. Les femmes réfugiées, les travailleur·ses du sexe et les personnes LGBTIQ+ subissent parfois des restrictions d'accès aux prestations.

La **politique en matière de dépenses** contribue elle aussi au désavantage structurel des femmes. Le Conseil fédéral n'a toujours pas entrepris une analyse des conséquences de notre fiscalité pour les droits des femmes, bien qu'il y soit tenu par la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

Littérature complémentaire

Plateforme Agenda 2030. L'essentiel : Agenda 2030 & égalité des sexes. Juin 2020.

Coordination post-Beijing des ONG suisses : The Implementation of the Women's Rights Convention in Switzerland. CEDAW Shadow Report. Mai 2021.

Réseau Convention Istanbul : Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul en Suisse. Rapport alternatif de la société civile. 2021.

ODD 6

Droit à l'eau potable et à des écosystèmes aquatiques préservés

Eva Schmassmann

Avec la collaboration de
Karl Heuberger, EPER,
et de Michael Casanova,
Pro Natura

Alors que l'**accès à l'eau potable** reste un problème urgent dans de nombreuses régions du monde – près de 2,2 milliards de personnes n'ont toujours pas accès en permanence à une eau potable salubre – le principal défi que doit relever la Suisse concerne la **protection des écosystèmes aquatiques.** La Suisse s'est dotée d'une loi sur la protection des eaux et des espaces qui leur sont réservés. Cette protection s'applique aux lacs, aux fleuves et rivières ainsi qu'aux ruisseaux, mais aussi aux espaces qui les bordent. Ceux-ci permettent aux cours d'eau de remplir leurs fonctions naturelles en tant qu'espaces de vie et de détente et contribuent à la prévention des crues. Conformément à la loi, ces espaces réservés ne peuvent être cultivés que de manière extensive et sans pesticides ; aucune nouvelle construction n'y est autorisée.

En Suisse, la **protection des eaux** est soumise depuis quelques années à une **pression croissante.** Le secteur agricole bénéficie de plusieurs exceptions et la mise en œuvre de la loi sur les eaux de 2011 traîne en longueur. Une étude de l'Institut de Recherche de l'Eau du Domaine des EPF (Eawag) met en évidence des concentrations élevées de pesticides dans les cours d'eau suisses. Les fertilisants et le cheptel très volumineux engendrent un excès de phosphore et d'azote dans le milieu ambiant. Le développement à marche forcée du secteur hydroélectrique est un facteur de stress supplémentaire. Aujourd'hui, pratiquement tous les systèmes hydriques sont exposés aux effets nocifs des centrales hydrauliques. La protection de la biodiversité prend du retard fait de la non-application de l'obligation d'assainir les installations existantes (rétablissement de la libre circulation des poissons).

En important des denrées alimentaires, des fourrages ou des biens de consommation, la Suisse porte atteinte au droit à l'eau des populations de pays souffrant de stress hydrique voire de sécheresse. Alors que la consommation d'eau des ménages suisses a diminué et se situe aujourd'hui autour des 300 litres par jour, les importations de biens de consommation courante font grimper ce chiffre à 4 400 litres, et jusqu'à 14 000 litres d'eau virtuelle si l'on prend en compte l'électricité achetée à l'étranger. Les populations à qui cette eau est dérobée connaissent rarement le niveau de remplissage de leurs nappes phréatiques, et les fabricants de boissons, les propriétaires de plantations et les entreprises minières ne communiquent pas ce qu'ils consomment. Ces populations, déjà en position de faiblesse dans les négociations, s'en trouvent encore affaiblies.

La Suisse dispose d'une grande expertise en matière de **gouvernance de l'eau** dans les cantons et les communes. Elle pourrait partager plus largement ce savoir et cette expérience en nouant des partenariats internationaux entre acteurs publics.

Nos revendications

- Les cantons définissent des espaces réservés aux eaux pour tous leurs cours d'eau et mettent immédiatement en œuvre la loi sur la protection des eaux.
- Dans le cadre du projet de suivi de la politique agricole à partir de 2022, la Confédération définit des indicateurs pour rendre l'agriculture plus écologique. Elle réduit le cheptel et arrête une trajectoire de réduction pour le phosphore et l'azote. Elle promeut une agriculture respectueuse de l'environnement et adaptée aux sites.
- L'assainissement écologique des centrales hydrauliques se poursuit avec diligence et conformément aux exigences légales afin d'être achevé en 2030.
- La Confédération et les cantons suppriment les subventions qui nuisent à la biodiversité.
- Avant la conclusion d'un accord de libre-échange, des vérifications ont lieu pour s'assurer qu'il ne restreint pas l'exercice du droit à l'eau.
- Dans les pays du Sud global, des mesures sont prises avec le concours des scientifiques et de la société civile locale pour améliorer la collecte de données ; des systèmes de monitorage sont mis en place pour contrôler les volumes d'eau disponibles.
- Les villes et les communes nouent des partenariats avec d'autres acteurs publics en vue de consolider le droit à l'eau. Dans le cadre de la coopération internationale, la Confédération encourage ce type de partenariats visant à implanter des systèmes de gouvernance de l'eau à l'échelon local et à garantir un accès universel à l'eau.

Littérature complémentaire

Felix Gnehm : Etude de l'empreinte hydrique suisse : Illustration de la dépendance de la Suisse à l'égard de l'eau. WWF Suisse. 2012.

Jodok Guntern et al. : Apports excessifs d'azote et de phosphore nuisent à la biodiversité, aux forêts et aux eaux. Swiss Academies Factsheet 15 (8). 2020.

www.bluecommunity.ch

ODD 7

Qu'est-ce qu'une consommation d'énergie durable ?

Eva Schmassmann

Avec la collaboration de Nils Epprecht, Fondation suisse de l'énergie, et Elias Kost, Solafrica

Plus de 750 millions de personnes n'ont pas accès à l'électricité sur la planète. Il leur est de ce fait beaucoup plus difficile d'accéder à l'éducation, à la santé et au développement économique. La solution choisie pour remédier à ce problème – énergies fossiles ou renouvelables – a une énorme influence sur notre climat et notre santé. Le grand défi, c'est donc de favoriser la percée des énergies renouvelables tout en sécurisant l'approvisionnement énergétique des pays du sud.

En Suisse, les frais de chauffage et les coûts accessoires prennent l'ascenseur **en raison de la guerre en Ukraine,** et affectent de manière disproportionnée les ménages les moins favorisés. Mais c'est à la politique sociale et non à la politique énergétique qu'il incombe d'alléger ce fardeau. Continuer à subventionner en bloc les agents énergétiques fossiles, c'est renoncer à saisir l'opportunité d'accélérer la transition vers un approvisionnement énergétique durable que nous offre la situation présente.

La Suisse progresse dans le **développement des énergies renouvelables** et elle atteint les objectifs qu'elle s'est fixés dans sa politique énergétique. Mais ceux-ci manquent singulièrement d'ambition et le rythme adopté est bien insuffisant pour contenir le réchauffement climatique en dessous de 1,5 °C. Répondre aux besoins accrus dus à l'électrification et compenser l'arrêt des centrales nucléaires nécessite de multiplier par quatre les surfaces dévolues au photovoltaïque. Les installations solaires peuvent être apposées sur les toitures et les infrastructures techniques, en général sans infliger de dommages supplémentaires à la nature. Le photovoltaïque entre donc moins souvent en conflit avec la protection de l'environnement que l'hydraulique, dont le potentiel semble très largement épuisé.

L'énergie solaire est également avantageuse pour les pays du Sud : sa production peut être décentralisée et elle n'exige pas de raccordement à un réseau. Modulable à souhait, elle se prête à l'approvisionnement d'un seul ménage comme d'un grand centre économique et crée de la valeur et des emplois locaux.

La Suisse est parvenue à améliorer son **efficience énergétique** en passant des conventions d'objectifs avec le secteur industriel et d'autres acteurs économiques. Pour continuer à progresser dans ce domaine et atteindre les objectifs audacieux formulés dans les perspectives énergétiques 2050+, il faut des mesures supplémentaires, et nous n'avons toujours pas décidé lesquelles.

De plus en plus de gens ont à cœur de s'engager sur la voie de la **sobriété énergétique.** Des expérimentations ont lieu localement et à l'échelle des villes pour concrétiser la société à 2000 watts en privilégiant des modes de vie et des logements moins gourmands en énergie. On s'aperçoit ainsi que le confort d'un logement n'est pas forcément lié à la quantité d'énergie consommée.

La guerre en Ukraine nous rappelle à quel point notre fourniture d'énergie dépend de l'étranger. Trois quarts de nos besoins sont couverts par des agents énergétiques importés sur de grandes distances, dont la totalité des produits pétroliers, du gaz naturel et des combustibles nucléaires.

Nos revendications

- La Suisse accélère le développement des énergies renouvelables. Pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris, elle amorce une trajectoire de décarbonisation de son approvisionnement énergétique à l'horizon de 2040.
- La Suisse investit en priorité dans le photovoltaïque, qu'elle fait installer sur les bâtiments et les infrastructures existantes. Elle instaure des conditions-cadres favorables aux communautés d'énergie décentralisées.
- Afin de remplir ses objectifs d'efficience, la Confédération ne mise pas que sur les mesures volontaires, mais s'appuie également sur des règlements et des interdictions. Elle s'assure que leur exécution n'accroît pas les inégalités et réduit la pauvreté énergétique par le biais de politiques sociales.
- Le Conseil fédéral intègre un scénario fondé sur la sobriété énergétique dans ses stratégies et ses plans d'action, et s'emploie activement à le concrétiser.
- Au plan international, la Suisse s'engage plus vigoureusement pour le développement des énergies renouvelables partout dans le monde. Elle exploite systématiquement le potentiel solaire disponible dans ses projets de coopération au développement.
- Dans le cadre de la coopération multilatérale au développement, la Suisse plaide pour que les grands projets d'infrastructures (barrages, centrales hydrauliques) prennent en compte les dimensions écologiques et sociales. Elle appelle à protéger les droits humains et les droits des peuples autochtones.

Littérature complémentaire

WWF : Énergie solaire

Fondation Suisse de l'Énergie : Energie und Umwelt 1/2022 : Solar for Peace ! (allemand uniquement)

IEA, IRENA, UNSD, World Bank, WHO : Tracking SDG 7 : The Energy Progress Report. World Bank, Washington DC. 2021.

ODD 8

Repenser notre économie

Eva Schmassmann

Avec la collaboration de Laurent Matile, Alliance Sud, Gaby Belz, Économie pour le bien commun / Wirtschaft ist Care, Nina Vladović, EPER, Klaus Thieme, Solidar Suisse, Manuel Lehmann, Thinkpact Zukunft, Regula Bühlmann, Union syndicale suisse

Un système économique durable offre des emplois de bonne qualité, des salaires garantissant un niveau de vie décent et suffisamment de temps libre pour remplir des engagements non rémunérés comme les tâches d'assistance au sein de la famille. Un tel système concourt à une répartition équitable des ressources, des revenus et des patrimoines, sans discriminer quiconque et sans détruire la planète. Il ne se conçoit pas indépendamment du cycle des matériaux et associe les travailleur·ses aux décisions. Il n'externalise pas les coûts des dommages à l'environnement et à la santé, des émissions de bruit et de gaz à effet de serre.

Sur tous ces points, la Suisse doit urgemment revoir sa copie. Le produit intérieur brut (PIB) n'est pas une mesure adéquate pour rendre compte des multiples dimensions d'une économie durable.

L'organisation du **marché du travail** alimente les inégalités : dans certaines branches, les CEO se versent des méga-salaires de plusieurs millions, alors que beaucoup de personnes qui travaillent n'arrivent pas à joindre les deux bouts ou sont des working poor qui survivent avec le minimum. Dans le secteur des soins, de l'assistance aux personnes dépendantes ou de l'éducation, les salaires demeurent très bas et ne reflètent pas l'importance de ces tâches pour la société. À travail équivalent, les femmes gagnent moins que les hommes. Les conditions les plus précaires se rencontrent dans l'économie domestique, les services de livraison ou les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

L'**accès au marché du travail** est grevé par des mécanismes conduisant à la discrimination : les personnes en situation de handicap sont désavantagées dans leur recherche d'un emploi, confrontées à la violence et à la discrimination sur leur lieu de travail et souvent forcées de travailler dans des ateliers protégés. Les migrant·es admis à titre provisoire ont l'interdiction de travailler, mais même lorsqu'ils décrochent un permis de séjour, il leur est difficile de trouver un emploi. Les diplômes étrangers ne sont pas suffisamment reconnus, la qualification des migrant·es, par exemple par des cours de langue, peu encouragée. L'offre d'accueil extrafamilial rare et chère empêche beaucoup de femmes d'exercer une activité lucrative. En raison de leur statut de séjour incertain, les sans-papiers sont particulièrement en danger d'être exploité·es.

L'**engagement au sein d'un syndicat** peut exposer à des mesures de représailles, et pas seulement dans des pays lointains : en Suisse même, les personnes qui militent dans un syndicat son insuffisamment protégées des licenciements abusifs.

Notre pays a mondialisé une grande partie de son économie et importe la plupart des biens que consomme sa population. Au sein des **chaînes de création de valeur mondiales,** des adultes et des enfants sont soumis à des condi-

Nos revendications

- La Confédération et les cantons élaborent une stratégie à long terme pour transformer l'économie de manière à la rendre durable, sociale et équitable. Ils investissent dans la formation continue et la reconversion professionnelle, et étudient les possibilités de réduire le temps de travail sans perte de revenu pour les bas salaires.
- La Suisse investit davantage dans les métiers du care et crée des emplois de qualité dans les domaines de la santé, des soins et de l'accueil extrafamilial.
- La loi protège les personnes en situation de handicap de la discrimination dans le secteur privé. Des objectifs contraignants sont fixés aux entreprises pour favoriser l'inclusion de ces personnes sur le marché primaire du travail.
- La Suisse élimine les obstacles structurels qui barrent l'accès au travail lucratif. Elle introduit des salaires minimaux décents et met en place des contrôles et des sanctions pour traquer les écarts salariaux et les discriminations dues au sexe. Elle garantit aux personnes syndiquées une protection contre le licenciement.
- Le Conseil fédéral redirige les subventions et les aides à la recherche vers l'économie durable. Les alternatives aux modèles économiques classiques sont valorisées et mises en avant.
- La Suisse s'engage pour des conditions de travail dignes dans l'ensemble de la chaîne de création de valeur. Elle force les multinationales ayant leur siège en Suisse à assumer leurs responsabilités, instaure un devoir de diligence spécifique pour le respect des droits humains et inscrit les huit conventions fondamentales de l'OIT au chapitre des clauses obligatoires dans ses accords de libre-échange.

tions qui relèvent de l'exploitation, du travail forcé et de l'esclavage moderne. La Suisse a jusqu'ici renoncé à utiliser le levier que lui offre sa politique commerciale, par exemple les accords de libre-échange, pour exiger des conditions de travail dignes et le respect des normes fondamentales de l'OIT.

Littérature complémentaire

Eva Schmassmann: Quatre jours pour sauver notre planète? Contribution sur www.plateformeagenda2030.ch du 28.4.2021.

Organisation internationale du Travail: Il est temps d'agir pour l'ODD 8: Intégrer le travail décent, la croissance soutenue et l'intégrité environnementale. 2020.

ODD 9

La pierre angulaire des infrastructures durables, c'est le respect des droits humains

Eva Schmassmann

Avec la collaboration de Caroline Hess-Klein, Inclusion Handicap et Christoph Wiedmer, Société pour les peuples menacés

Outre les émissions de gaz à effet de serre et le bilan climatique, l'accessibilité et le respect des droits humains sont des dimensions cruciales pour la durabilité des infrastructures. Tant en Suisse qu'à l'étranger, il s'agit d'associer dès le départ les groupes concernés à la planification et à la conception des projets d'infrastructure.

En adhérant à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, la Suisse s'est engagée à garantir à celles-ci l'accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication (art. 9). La loi sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) crée des conditions qui doivent leur permettre de participer à la société en les aidant notamment à être autonomes dans l'établissement de contacts sociaux. Son champ d'application est cependant trop étroit. Les dispositions régissant les bâtiments et installations accessibles à toutes et à tous sans obstacle ne concernent que les nouvelles constructions et les rénovations, et les immeubles résidentiels uniquement à partir d'un certain volume minimal. La loi ne dit rien de l'accès aux bâtiments existants.

L'accès aux transports publics et à une mobilité autonome est le seul domaine dans lequel la LHand fixe un délai clair : jusqu'à fin 2023, cette accessibilité doit être partout mise en œuvre. Or on sait déjà que cet objectif ne sera pas atteint.

Cette situation va s'aggraver à mesure que la coopération avec l'Union européenne s'intensifiera dans les transports ferroviaires. Le Conseil fédéral reprend des directives européennes qui ne garantissent pas l'autonomie des personnes en situation de handicap. Les autorités européennes auront davantage leur mot à dire sur le matériel roulant suisse. Les associations de défense des intérêts des personnes en situation de handicap ne pourront plus dès lors exercer leur droit de recours, dont l'importance en tant qu'instrument de contrôle a encore une fois été démontrée lors du jugement sur les trains duplex des CFF.

Au plan **international,** plusieurs pays ont besoin de développer leurs infrastructures dans les domaines de l'énergie, du changement climatique et des transports. Mais aujourd'hui comme par le passé, ces grands projets entraînent régulièrement des violations des droits humains. L'Amazonie en est un exemple : le gouvernement brésilien prévoit d'une part la construction de grands barrages et de dizaines de petites centrales hydroélectriques, ces projets devant conduire à l'immersion de plus de 78 000 hectares, dont des terres protégées appartenant à des communautés autochtones. S'y ajoute la construction de lignes de chemin de fer et de réseaux de voies navigables à travers l'Amazonie pour commercialiser rapidement le soja et les autres matières premières. Ces infrastructures réduiraient drastiquement les coûts de transport, mais accéléreraient aussi la mise à sac de l'Amazonie. Le droit de codécision

Nos revendications

- La Confédération, les cantons et les communes mettent rigoureusement en œuvre la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.
- La Confédération élargit le champ d'application de la loi sur l'égalité pour les handicapés. Un accès sans obstacle est garanti dans le respect du principe de proportionnalité pour tous les bâtiments et installations, et non plus seulement dans les bâtiments neufs ou rénovés.
- La Suisse promeut la conception inclusive pour toutes et tous. Elle prend en compte les besoins des personnes en situation de handicap dès les premiers stades d'un projet.
- Le Conseil fédéral garantit que la reprise des directives européennes ne réduit pas la portée des exigences nationales visant à couvrir les besoins des personnes en situation de handicap, pas plus que celle du droit de recours des associations.
- La Suisse élabore un standard minimal légal pour les investissements sur son territoire ou à l'étranger en matière de devoir de diligence pour les humains et l'environnement. Celui-ci comprend le respect du droit de codécision des communautés autochtones.
- La Suisse ratifie la convention 169 de l'OIT et met en vigueur le droit au consentement libre, préalable et informé des communautés autochtones. Elle contrôle que les entreprises et les investisseurs suisses respectent ce droit.

des communautés autochtones n'est jamais respecté dans ces mégaprojets. Si celles-ci saisissent la justice pour protester, elles s'exposent à des représailles violentes. Les tribunaux brésiliens considèrent régulièrement que les intérêts de l'État et des entreprises privées priment sur les droits des personnes concernées.

Les instituts financiers et les promoteurs de Suisse investissent des milliards dans des entreprises qui se sont montrées intéressées à la réalisation des projets, par exemple UBS, Credit Suisse et la Banque cantonale zurichoise.

Littérature complémentaire

Caroline Hess-Klein, Eliane Scheibler: Rapport alternatif actualisé. Rapport de la société civile présenté à l'occasion de la première procédure de rapport des États devant le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU. Inclusion Handicap. Février 2022.

Société pour les peuples menacés: La construction d'une voie ferrée et d'une voie navigable pour un soja à bas coût menace l'Amazonie. Communiqué du 29 septembre 2021.

Société pour les peuples menacés: Voices from Tapajós: Indigenous views on planned infrastructure projects. Septembre 2021.

ODD 10

Ne laissons personne de côté

Eva Schmassmann

Avec la collaboration de Dominik Gross, Alliance Sud, Mirjam Gasser, CBM Suisse / SDDC, Nina Vladović, EPER, Deborah Thür, Fédération Suisse des Sourds

Alors que les inégalités entre pays ont tendance à reculer, elles augmentent fortement à l'intérieur de leurs frontières. En Suisse, les écarts de revenu et de fortune se sont creusés au cours des vingt années écoulées.

Durant cette période, des **réformes fiscales** ont réduit la progressivité de l'impôt : si les riches ont connu une hausse disproportionnée de leurs revenus, ils contribuent aujourd'hui bien moins au financement de la collectivité que dans les années 1980. La politique fiscale suisse participe aussi à l'accroissement des inégalités à l'échelle mondiale. Économistes sans frontières estime que les multinationales rapatrient chaque année plus de 100 milliards de dollars de profit en Suisse, montants qui échappent à l'impôt dans les pays où ces sociétés font fabriquer leurs produits.

Conséquence du manque de recettes et des politiques d'austérité qui en résultent, certains services essentiels ne peuvent être garantis à toutes les couches de la population, dans les pays du sud, mais également en Suisse. Bien que le gouvernement helvétique se soit engagé à ne laisser personne de côté (**leave no one behind**), notre système politique accepte sans peine que des catégories de personnes se voient dénier des droits humains fondamentaux comme l'accès à l'éducation ou aux soins de santé. Exemple : les personnes porteuses d'un handicap auditif ont besoin d'interprètes pour mener une existence autonome, trouver leur place sur le marché du travail, se former et participer à la vie politique. Or ces services sont rarement disponibles dans le monde du travail, et les demandes traitées au cas par cas. Impossible dans ces conditions de garantir une réelle inclusion.

Une approche comparable est mise en œuvre pour l'**intégration des personnes admises à titre provisoire et des réfugié·es statutaires :** on distingue en fonction des potentiels au lieu de donner à chacun·e les moyens d'être autonome, ce qui est le sens véritable de la maxime « ne laisser personne de côté ». Les besoins des personnes exposées à des discriminations multiples et croisées sont trop souvent négligés, par exemple ceux des femmes en charge des tâches domestiques et familiales ou des personnes en situation de handicap. L'intégration sociale n'est pas suffisamment encouragée et souffre d'un manque de financement.

La **crise du Covid** a aggravé les inégalités existantes dans notre pays. Les personnes sans-papiers, notamment, se sont retrouvées sans ressources, car elles ne disposaient pas d'un droit garanti aux aides de l'État. Même situation pour les migrant·es, en particulier celles et ceux qui occupaient un emploi temporaire, rémunéré sur une base horaire : par peur de se voir retirer leur titre de séjour, elles n'ont souvent pas réclamé les prestations sociales qui leur étaient destinées. Partout dans le monde, les inégalités ont atteint des proportions dramatiques sous l'effet de la pandémie. Dans les États dépourvus de système social fonctionnel, les pertes de revenus n'ont pas été compensées ;

Nos revendications

- La Suisse mène une politique fiscale et financière qui réduit les inégalités au sein de sa population. Au plan international, elle contribue à une politique fiscale et financière progressive permettant une meilleure répartition des richesses entre les pays et régions du monde.
- La Suisse élabore une stratégie et un programme de mesures pour appliquer l'intégralité de la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées, tant sur son propre sol que dans le cadre de la coopération internationale, et elle vote les crédits nécessaires. Les personnes en situation de handicap sont étroitement associées au processus.
- La Suisse reconnaît et promeut les trois langues des signes nationales.
- Le Suisse oriente sa politique d'intégration en fonction des besoins des individus. Elle tient compte en particulier des besoins des personnes exposées à des discriminations croisées.
- Les obstacles à la naturalisation sont supprimés. Des possibilités de participation et de codécision sont créées à tous les échelons pour les personnes n'ayant pas la nationalité suisse ou sous l'effet d'une curatelle de portée générale.
- La Suisse soutient le Pacte de l'ONU sur la migration. Elle ouvre des voies migratoires légales et sûres vers son territoire.
- La Confédération et les cantons analysent le rôle de la pandémie de coronavirus dans la montée des inégalités. Ils identifient les groupes de population les plus touchés en prêtant une attention particulière aux discriminations croisées. Un processus participatif est mis en route pour tirer les leçons de la crise et mieux se préparer à l'éventualité d'un autre événement de ce type.

les personnes et les groupes sociaux déjà discriminés auparavant ont particulièrement souffert de la crise.

Les besoins des personnes en situation de handicap ont été trop peu pris en compte durant la pandémie: les organisations qui les défendent ont dû intervenir pour que les conférences de presse du Conseil fédéral soient traduites en langue des signes. Les premières directives sur le triage dans les hôpitaux désavantageaient des patient·es handicapé·es. On ne dispose toujours pas de données fiables pour documenter ce que ces personnes ont vécu pendant cette période.

Les personnes défavorisées sont souvent exclues des processus de décision. Conséquence d'une pratique de la naturalisation très restrictive comparativement à d'autres pays, près d'un quart de la population helvétique se trouve écartée de la **participation politique.** Les personnes pour lesquelles a été instituée une curatelle de portée générale ne peuvent plus exercer leurs droits politiques au niveau fédéral et dans la plupart des cantons. Seuls quelques cantons et communes accordent le droit de vote aux personnes sans passeport suisse ou sous curatelle de portée générale.

Avec le **Pacte sur la migration de l'ONU,** la communauté internationale veut créer des voies de migration légales et sûres. Pour l'instant, la Suisse se tient à distance et donne un nouveau tour de vis à sa politique d'asile et à sa politique migratoire. Depuis 2012, il n'est plus possible de déposer une demande d'asile dans une ambassade et les visas humanitaires sont délivrés au compte-gouttes. Les capacités des programmes de réinstallation ne sont pas pleinement exploitées. Certes, des solutions se sont rapidement présentées pour les réfugié·es venu·es d'Ukraine, qui bénéficient d'un statut spécial et peuvent travailler en Suisse. Mais celle-ci continue à se montrer très dur à l'égard des réfugié·es d'autres pays.

Littérature complémentaire

World Inequality Lab: Rapport sur les inégalités mondiales 2022. Coordination: Lucas Chancel, Thomas Piketty, Emmanuel Saez, Gabriel Zucman. Synthèse. 2021. wir2022.wid.world

Daniel Lampart, Kristina Schüpbach: Rapport sur la répartition 2020 (en allemand avec une introduction française). Union syndicale suisse, Dossier N° 140. Juillet 2020.

Anu Lannen, Sabin Bieri, Christoph Bader: Inequality: What's in a Word? CDE Policy Brief, No. 14. 2019.

ODD 11

À qui appartient la ville ?

Eva Schmassmann

Avec la collaboration de Patrizia Bernasconi, Association des locataires de Bâle, et de Tonja Zürcher, actif-trafiC

Une ville durable est une ville capable de s'adapter au changement climatique. Les espaces verts et les façades y rafraîchissent l'atmosphère durant les canicules. « Ville éponge », elle absorbe de grandes quantités d'eau dans son sol lors des fortes pluies et les stocke en prévision des hausses de température et période de sécheresse. Elle n'ajoute pas des degrés supplémentaires au réchauffement climatique et n'émet pas plus de gaz à effet de serre qu'elle ne peut en absorber dans l'atmosphère. La substance du bâti existant est recyclée, les matières premières consommées en cycle fermé. La ville concilie différentes exigences en matière de logement, de travail, de loisirs et de mobilité. Elle maintient tous les lieux de la vie quotidienne à faible distance les uns des autres et se veut accessible à chacun·e. Son urbanisme et ses nouveaux projets tiennent compte des besoins de ses habitant·es, qui participent à leur réalisation. Ceux-ci reflètent la diversité de la société et trouvent sans peine des logements qui leur conviennent à un prix abordable. La ville durable n'est pas dépendante de quelques grosses entreprises pourvoyeuses de recettes fiscales ou de places de travail.

En 2020, plus de 80 % de la population suisse vivait en ville. La réalité des citadin·es est encore bien loin de la vision que nous venons de décrire. Sols imperméabilisés, rues asphaltées et espaces verts insuffisants entraînent la formation de véritables îlots de chaleurs durant les canicules. Près de 60 % des surfaces ouvertes à la circulation sont réservées au transport individuel motorisé. Les gens qui peuvent s'offrir une voiture sont privilégiés. Dans de nombreuses villes, la plupart des habitant·es ne possèdent pas de voiture. Les transports publics, la marche et le vélo sont des alternatives peu ou pas émettrices de CO_2 pour se déplacer à l'intérieur du périmètre urbain. Il convient de les encourager davantage et de les rendre accessibles à toutes et tous.

De nombreux **ménages à faibles revenus** ne peuvent plus se permettre de vivre en villes. La location d'un logement leur coûterait plus de 30 % de leur revenu et ils se trouvent forcés de déménager en périphérie. Les classes moyennes sont elles aussi de plus en plus souvent dans ce cas. Sans une protection efficace des locataires, les bailleurs pourraient brandir de façon abusive l'argument du changement climatique et de la rénovation des passoires thermiques – certes nécessaire – pour augmenter leurs rendements via des hausses de loyer injustifiées et des résiliations collectives.

La **concurrence économique entre pôles urbains** a des effets pervers. Les villes se spécialisent dans certains secteurs et attirent de nouvelles entreprises. La concentration d'emplois dans un petit nombre de métropoles accroît cependant la mobilité due au travail. Une meilleure répartition des entreprises et des emplois dans plusieurs villes – également de moindre taille – aiderait à limiter les trajets.

Nos revendications

- Les villes élaborent leur propre stratégie climatique. Elles visent la neutralité carbone à l'horizon de 2040 et prennent des mesures à cette fin.
- La Confédération, les cantons et les villes prennent des mesures pour accélérer la rénovation des passoires thermiques. Ce faisant, elles veillent à préserver un parc de logements abordables par des moyens efficaces comme la protection des logements et le contrôle des loyers, tout en s'assurant que les travaux n'entraînent pas des résiliations collectives et des hausses de loyer abusives. Le patrimoine bâti et le caractère propre des quartiers sont sauvegardés.
- Les cantons et les villes encouragent l'économie circulaire dans le secteur du bâtiment. Ils fixent des objectifs de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie d'un bâtiment, en tenant compte de l'énergie grise.
- Les villes investissent dans la désimperméabilisation et la végétalisation des sols. Lors du renouvellement des chaussées et de la réfection des routes, elles désimperméabilisent un maximum de surfaces.
- Les villes encouragent une mobilité efficiente, peu encombrante, respectueuse de l'environnement et accessible à chacun·e.
- La Confédération, le canton et les villes garantissent que les populations défavorisées ont l'accès à des logements abordables.
- La planification des projets commence toujours par une analyse des besoins. Les habitant·es dont le quotidien pourrait être impacté par les changements sont intégré·es dès le début grâce à des processus de participation efficaces et ont voix au chapitre lors de la planification et de la mise en œuvre.

L'urbanisme doit permettre de corriger les **inégalités de pouvoir.** Des processus participatifs sont certes déjà mis en œuvre çà et là. Mais ils fonctionnent surtout pour des petits projets à l'échelle du quartier. Dès que de gros investisseurs et de gros profits sont en jeu, les habitant·es et les personnes concernées par un projet de construction n'ont aucune chance de l'emporter dans les processus politiques.

Littérature complémentaire

www.climat-urbain.ch

ProClim Flash 73 : Les villes face au changement climatique. Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT). Newsletter hiver 2021.

United Nations Human Settlements Programme (UN-Habitat) : World Cities Report 2020. The Value of Sustainable Urbanization. 2020

ODD 12

Une production durable est la clé d'une consommation durable

Eva Schmassmann

Avec la collaboration de Gaby Belz, Économie pour le bien commun/Wirtschaft ist Care, Bernd Steimann, Helvetas, Friedrich Wulf, Pro Natura

Pays très dépendant des importations, la Suisse « exporte » **une grande partie des effets négatifs de sa consommation à l'étranger.** De nombreuses multinationales parmi les plus puissantes du monde ont leur siège en Suisse et exercent une influence directe sur la production. Certaines d'entre elles font régulièrement les gros titres pour les violations des droits humains et le saccage de l'environnement dont elles se rendent coupables à l'étranger. Le Conseil fédéral néglige pourtant de les rappeler à leurs responsabilités. À l'ONU, la Suisse est jusqu'à présent restée à distance des négociations sur un accord contraignant relatif à l'économie et aux droits humains.

La Suisse est encore très loin d'une **économie circulaire** ménageant les ressources. Notre modèle économique est linéaire, il consomme des ressources et des matières premières qu'il transforme en déchets. En une année, nous produisons près de 780 000 tonnes de déchets plastiques et jetons 280 tonnes de nourriture à la poubelle. Sans nier que certaines entreprises font des progrès notables, on attend toujours du Conseil fédéral une stratégie incisive à même de poser le cadre nécessaire.

Au lieu de cela, par sa politique en matière de subventions, le gouvernement encourage encore trop souvent les pratiques agricoles préjudiciables à la biodiversité, le trafic aérien nocif pour le climat et la consommation de viande. Il mise unilatéralement sur la bonne volonté des acteurs, alors que des mesures contraignantes sont indispensables. Il faut former et sensibiliser les consommateur·rices, mais aussi travailler à l'internalisation des coûts externes (impact négatif sur l'environnement et la société). Pour être autorisés sur le marché, les produits doivent satisfaire à des **standards écologiques et sociaux.**

L'État est lui aussi un acteur économique de premier plan. La Confédération, les cantons et les communes acquièrent chaque année pour près de 40 milliards de francs de marchandises, de l'infrastructure informatique aux pierres des trottoirs, en passant par les uniformes de l'armée ou le café et le chocolat des cantines publiques. En votant la nouvelle loi sur les **marchés publics,** entrée en vigueur début 2021, le Parlement s'est prononcé sans équivoque pour des achats publics plus durables, désormais soumis à des critères beaucoup plus stricts en la matière. L'administration fédérale a hélas repris le chemin inverse en abaissant drastiquement les normes sociales minimales dans l'ordonnance ad hoc, au mépris de la volonté du législateur.

L'adaptation de nos modes de vie aux limites planétaires ne va pas sans une réduction de la consommation, qui entraînera mécaniquement la disparition d'emplois dans les pays du sud. Il faut là aussi trouver des solutions équitables qui soutiennent l'essor des marchés régionaux et préservent les possibilités de revenu ou en créent de nouvelles.

Nos revendications

- La Confédération interdit la fabrication et la vente de produits qui ne respectent pas les standards fondamentaux en matière d'environnement et de protection sociale.
- La Confédération élabore une loi efficace pour forcer les multinationales à assumer leurs responsabilités. Cette loi s'oriente aux directives européennes sur les obligations des entreprises en matière de développement durable.
- La Suisse soutient le processus international qui doit aboutir à un accord contraignant de l'ONU sur l'économie et les droits humains.
- La Confédération promeut l'économie circulaire. Elle met en place un cadre législatif pour réduire massivement la consommation de ressources en fermant ou en ralentissant les cycles des matériaux. Elle instaure notamment le droit à la réparation.
- La Confédération et les cantons abolissent les subventions dommageables pour la biodiversité et le climat. Les subventions et les mesures d'incitation sont redirigées vers des pratiques permettant d'atteindre les ODD.
- La Confédération modifie l'ordonnance sur les marchés publics dans le sens voulu par la loi et corrige les lacunes en matière de normes sociales minimales.
- Les centrales d'achats publics utilisent la marge de manœuvre que leur accorde la loi et appliquent systématiquement des critères de durabilité lors des appels d'offres.
- La Confédération soutient par des partenariats et des financements les initiatives visant à mieux informer les consommateur·rices.

Littérature complémentaire

Mouvement pour une économie circulaire: Circular Economy Switzerland

Coalition pour des multinationales responsables: www.responsabilite-multinationales.ch

Marchés publics durables: Rating des communes, Solidar Suisse

ODD 13

Une protection équitable du climat

Eva Schmassmann

Avec la collaboration de Stefan Salzmann, Action de Carême / Alliance climatique, Andreas Missbach, Alliance Sud, Patrik Berlinger, Helvetas

Dans sa Stratégie Climat 2050, la Confédération a prévu d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050. Ce délai est beaucoup trop long : pour limiter le réchauffement de la température mondiale à 1,5 °C, les pays industrialisés comme la Suisse doivent en effet avoir **décarboné leur société avant 2040.** Notre pays ne s'est toujours pas doté d'un plan d'action définissant des objectifs intermédiaires suffisamment ambitieux. Il n'a pas rempli l'engagement qu'il s'était fixé pour 2020, une réduction de 20 % de ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990.

La Suisse fait partie des pays qui émettent le plus de gaz à effet de serre par habitant. Comme nous importons la plupart des biens que nous consommons, **près de 60 % de ces émissions sont générées à l'étranger.** Mais les quantités dont nous sommes historiquement responsables sont en réalité bien plus élevées, car les gaz à effet de serre ont commencé à s'accumuler dans l'atmosphère dès le début de l'ère industrielle.

Pour calculer la contribution de la Suisse au **financement des mesures internationales contre le réchauffement climatique,** le Conseil fédéral ne prend en compte ni ces émissions « historiques » ni celles qui sont générées hors de nos frontières. Il sous-estime délibérément la responsabilité de la Suisse et le montant qu'elle serait tenue de verser au pot commun de 100 milliards de dollars que la communauté internationale espère réunir pour soutenir la protection du climat et l'adaptation au réchauffement dans les pays du sud. Le plus choquant, c'est que cette contribution est presque exclusivement prélevée sur le budget de la coopération au développement, au lieu d'augmenter les dépenses publiques ou les taxes sur les émissions en veillant à leur acceptabilité sociale, comme la Suisse s'est engagée à le faire dans le cadre de l'ONU.

Comme le zéro net ne peut être atteint dans tous les domaines, limiter le réchauffement passe nécessairement aussi par les émissions négatives. Mais nous ne pouvons pas miser uniquement sur des innovations technologiques. Il faut en premier lieu **transformer notre économie et nos modes de vie.**

Compenser une partie de nos émissions à l'étranger, comme le prévoit le Conseil fédéral, ne résout pas le problème à long terme et accroît les inégalités face au changement climatique. Cela ne fait que retarder la suppression des subventions préjudiciables au climat et les investissements dans les énergies renouvelables. C'est aussi un choix injuste pour les pays pauvres, qui délèguent aux pays riches la mise en œuvre de mesures climatiques faciles à concrétiser afin que ceux-ci puissent compenser leurs propres émissions, déjà bien trop élevées. Il s'ensuit une diminution de la marge de manœuvre des pays pauvres pour réaliser ultérieurement leurs propres objectifs climatiques. Car en définitive, tous les pays doivent atteindre zéro émission nette.

Les investissements dans les énergies fossiles sur la **place financière** suisse alimentent un réchauffement catastrophique de 2 à 4 °C. Qu'ils soient publics

Nos revendications

- D'ici 2030, la Suisse réduit au moins de moitié ses émissions de gaz à effet de serre par des mesures prises sur son territoire, et elle les ramène à zéro net au plus tard en 2040. Elle élabore un plan contraignant avec des objectifs intermédiaires concrets, en incluant dans l'équation les émissions que les biens de consommation importés engendrent à l'étranger.
- La Suisse double sa contribution au fonds international destiné à financer des mesures contre le réchauffement climatique et y verse au minimum 1 milliard de francs par année. Sa participation s'élève au moins à un pour cent du montant fixé par la communauté internationale pour après 2025.
- La contribution à ce fond n'est pas financée par le budget de la coopération au développement, mais par un crédit supplémentaire conformément aux engagements pris dans le cadre de l'ONU.
- La Suisse définit de nouvelles sources de financement basées sur le principe de causalité pour transformer l'économie et la société d'une façon équitable et acceptable pour toutes et tous.

ou privés, les établissements financiers et les investisseurs ne disposent d'aucun plan concret pour financer des objectifs climatiques audacieux. Il faut une sortie rapide des énergies fossiles et des moyens financiers pour une économie innovante et respectueuse du climat.

Littérature complémentaire

Plateforme Agenda 2030. L'essentiel : Climat & Agenda 2030. Novembre 2019.

www.alliance-climatique.ch

ODD 14

La responsabilité de la Suisse dans la santé des océans

Eva Schmassmann

Avec la collaboration de
Iris Menn, Greenpeace,
Michael Casanova, Pro Natura,
Isabel Jimenez, WWF

Les océans produisent plus de la moitié de l'oxygène présent dans notre atmosphère, tout en absorbant d'énormes quantités de dioxyde de carbone. Ils constituent une source de revenus pour les populations côtières. Nonobstant, de nombreuses activités humaines mettent en danger les écosystèmes marins.

La **surpêche** décime les stocks de poissons, porte atteinte à la biodiversité des mers et compromet la survie économique des petites pêcheries et des entreprises familiales. En 2017, 34 % des stocks de poissons du globe étaient considérés comme surexploités. Les alevins et les espèces non ciblées (y compris des espèces menacées) sont encore et toujours rejetés à la mer. L'utilisation de poissons marins comme nourriture en piscicultures aggrave la surpêche. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime qu'environ un cinquième du poisson pêché dans le monde provient de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

L'aquaculture non durable de crevettes contribue à la disparition des mangroves. L'élevage de saumons en haute mer est un facteur de **pollution** des océans au même titre que notre système agricole : l'élevage intensif et l'utilisation de fertilisants émettent des quantités massives d'azote et de phosphore. À Bâle, une charge d'azote de plus de 40 tonnes annuelles est exportée via le Rhin en direction de la mer du Nord.

L'augmentation du CO_2 dans l'atmosphère conduit à une **acidification** croissante du milieu marin. Les premiers touchés sont les coraux et les mollusques, qui parviennent moins bien à fixer le carbone dans leur coquille, squelette ou autres structures.

Première historique, un accord mondial sur la protection de la haute mer doit enfin fixer un cadre pour protéger les océans au-delà la sphère de compétence des nations. Des multinationales cherchent à peser dans les négociations pour obtenir une libéralisation de l'exploitation des fonds marins riches en minerais (manganèse, cobalt. etc.). Un écosystème encore largement inexploré se trouve menacé. Au chapitre de l'accès aux ressources génétiques des océans et du partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, la Suisse doit se garder de défendre unilatéralement les intérêts des grands groupes pharmaceutiques et miniers.

La Suisse dispose pourtant de leviers pour mieux protéger les océans : nous importons en effet 97 % de notre consommation de poissons et de fruits de mer. Notre consommation de plastique par habitant est l'une des plus élevées au monde. Et nous demeurons toujours le port d'attache d'une vingtaine de navires marchands.

Notre pays doit également intervenir par le biais des **accords commerciaux internationaux,** que ce soit au sein de l'OMS pour réclamer la fin du subventionnement de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, ou dans le cadre de ses accords bilatéraux.

Nos revendications

- La Suisse interdit la commercialisation des poissons et des fruits de mer issus de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et elle applique scrupuleusement l'ordonnance sur le contrôle de l'origine licite des produits de la pêche maritime importés.
- Le champ d'application de l'ordonnance est étendu aux poissons issus des zones continentales et aux poissons d'eau douce, ainsi qu'aux poissons et fruits de mer destinés à l'aquaculture.
- Les dispositions existantes sont renforcées, modernisées et harmonisées avec le système européen grâce à la numérisation des certificats de capture.
- Dans le cadre du projet de suivi de la politique agricole après 2022, la Confédération définit des indicateurs pour une agriculture écologique. Elle réduit le nombre d'animaux de rente et fixe une trajectoire de réduction pour le phosphore et l'azote.
- La Suisse milite pour un accord solide et ambitieux sur la protection de la haute mer. Celui-ci prévoit la création d'une conférence des parties, compétente pour la réalisation d'aires marines protégées.
- La Suisse soutient le moratoire sur l'extraction minière en haute mer.
- Dans les zones littorales, les projets de coopération au développement poursuivent des objectifs de protection des écosystèmes, en plus de leur mandat de base qui est la lutte contre la pauvreté.
- La Suisse s'engage à ce que d'ici 2024, un accord international juridiquement contraignant sur la pollution au plastique ait été conclu.
- La Confédération élabore une loi forte pour que les entreprises assument davantage leurs responsabilités, également face à la nécessité de protéger des écosystèmes marins.
- La Suisse s'engage dans le cadre des négociations à l'OMS pour l'abolition des subventions préjudiciables au milieu marin octroyées à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Ses accords de libre-échange comprennent un volet sur le développement durable et des critères pour une pêche et une aquaculture durable.

Littérature complémentaire

FAO : La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture. La durabilité en action. Rome. 2020.

Le Forum APPOLL : La plateforme contre la pollution plastique en Suisse

ODD 15

Protéger les espèces et les écosystèmes irremplaçables

Eva Schmassmann

Avec la collaboration de
Hasan Candan et Friedrich Wulf,
Pro Natura

Plus d'un tiers des espèces animales et végétales de Suisse sont menacées, et cette proportion grimpe à 40 % pour les oiseaux chanteurs. Un quart des espèces de mammifères de la planète sont **en danger d'extinction.** Les populations d'insectes ont diminué de 75 % durant les 30 dernières années. Un vaste catalogue de mesures a été établi au niveau international pour s'attaquer aux causes de la chute de la biodiversité. La Suisse fait partie de la « coalition des ambitieux » qui veulent protéger 30 % des surfaces terrestres et marines d'ici 2030. Le monde ne compte actuellement que 15 % de surfaces terrestres et 7 % de surfaces marines sous protection. La Suisse atteint péniblement les 6,8 %.

Le nombre de mètres carrés n'est pas le seul facteur à prendre en compte pour la protection de la biodiversité. Les surfaces protégées doivent être de qualité, reliées les unes aux autres et exploitées de manière participative. Avec le projet d'« infrastructure écologique », le Conseil fédéral et les cantons veulent inventorier les zones riches en biodiversité qui méritent à ce titre d'être protégées. Il s'agit également de créer des corridors qui relient ces zones entre elles.

Pour favoriser la biodiversité, il faut aussi se tourner vers une exploitation moins intensive des **surfaces dédiées aux activités humaines,** en particulier dans l'agriculture, en recourant à des méthodes propices à la diversité des espèces. Les acteurs publics tels que le DDPS et les CFF, gros propriétaires fonciers, doivent montrer l'exemple.

Une protection efficace de la biodiversité demande davantage de **ressources.** La Suisse possède 37 zones protégées Émeraude. Le réseau Émeraude vise la conservation des espèces et des habitats indigènes dont la survie est menacée sur le continent européen. Pourtant, une seule de ces zones dispose actuellement d'un plan de gestion qui intègre les aspects sociaux et politiques et définit les mesures à prendre pour préserver la valeur écologique de la région.

Les **écosystèmes** sont aussi des espaces de vie. Pour les protéger, il faut protéger les droits humains et respecter les droits des peuples autochtones. Cela implique, notamment, une répartition équitable des avantages que procure l'utilisation des savoirs traditionnels et des ressources génétiques, en vertu du droit international consacré par le « Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation ». Siège d'entreprises pharmaceutiques de première importance, la Suisse est ici tenue d'agir.

La pression sur l'**écosystème forestier** mondial va encore s'accroître à l'avenir. Cet écosystème nous livre du bois, matière première renouvelable, et les projets de reforestation peuvent partout nous aider à compenser nos émissions de gaz à effet de serre. Pourtant, se contenter de planter des arbres n'importe où ne crée pas une forêt. Les projets de reforestation à des fins de

Nos revendications

- D'ici 2030, la Suisse protège 30 % de ses surfaces les plus précieuses sur le plan écologique, et garantit que ces surfaces sont reliées entre elles. Elle veille à ce que ces aires soient gérées efficacement et équitablement, conformément à ses engagements internationaux, et elle met à disposition les ressources financières et humaines nécessaires.
- Les cantons prennent en compte la protection de la biodiversité dans toutes leurs activités de planification du territoire et se conforment aux exigences de la Confédération.
- La Confédération et les cantons réduisent les effets nocifs que leurs subventions et mesures d'encouragement entraînent pour la biodiversité. Là où ces effets indésirables ne peuvent être entièrement éliminés, les conflits d'objectifs sont communiqués de manière transparente et les coûts externes infligés à la biodiversité couverts par les responsables.
- La Suisse applique correctement le Protocole de Nagoya et s'engage à ce que les gains issus de l'utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels soient équitablement répartis.
- Outre leur mission première, la lutte contre la pauvreté, les projets de coopération internationale visent également à protéger la biodiversité. Les approches intégratives sont privilégiées partout où cela est possible et des moyens supplémentaires réservés à de nouveaux projets. Tous les projets sont toujours conçus et mis en œuvre selon des approches qui garantissent le respect des droits humains.
- La Suisse veille à ce que les projets de reforestation qu'elle soutient sur son territoire et à l'étranger créent des habitats pour les espèces indigènes et contribuent aussi bien à la protection de la biodiversité qu'à celle du climat.

protection du climat doivent être réalisés de manière à fournir des habitats diversifiés pour les espèces indigènes, en évitant toute monoculture.

Littérature complémentaire

Forum Biodiversité, Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT): Planification de l'infrastructure écologique. HOTSPOT. Le magazine du Forum Biodiversité Suisse. 45 | 2022.

Obrecht A, Pham-Truffert M, Spehn E et al: Atteindre les ODD avec la biodiversité. Swiss Academies Factsheet 16 (1). 2021.

ODD 16

Renforcer la participation et les libertés fondamentales

Eva Schmassmann

Avec la collaboration de Dominik Gross, Alliance Sud, Izabel Barros, cfd, Una Hombrecher, EPER, Anna Leissing, KOFF / Swisspeace, Andrea Zellhuber, Terre des Hommes Suisse

L'Agenda 2030 conçoit la **paix** comme l'absence de toute forme de violence, directe, culturelle ou structurelle.

La **participation** et la codécision sont les pierres angulaires d'une société pacifique et inclusive. Ce n'est que lorsque les individus ont la possibilité de participer d'égal à égal aux décisions qui les concernent qu'on peut réellement parler de partage du pouvoir. En Suisse, un quart de la population se trouve exclu des processus politiques. Outre les personnes qui n'ont pas la nationalité suisse, d'autres groupes sont souvent très insuffisamment représentés, dont les femmes, les jeunes, les personnes ayant vécu la migration et les personnes en situation de handicap. Partout dans le monde, les populations locales et autochtones sont à peine consultées sur les projets de développement et pratiquement jamais associées à leur mise en œuvre. La plupart des négociations pour la paix sont conduites par des délégations essentiellement masculines.

La participation n'existe pas sans une certaine **marge de manœuvre.** Les travaux de CIVICUS et d'autres organisations montrent que partout dans le monde, les espaces de liberté se rétrécissent pour les acteur·trices de la société civile. Cela va des obstacles administratifs ou des conditions de financement restrictives aux tentatives d'intimidation et à la criminalisation, voire à la violence physique. Les individus et les organisations sont dissuadés de prendre position ou de publier un compte rendu critique par des plaintes ou des menaces de plaintes, ce qu'on appelle les SLAPP (Strategic Lawsuits against Public Participation) ou « poursuites-bâillons ». En 2021, pas moins de 358 défenseur·es des droits humains ont été assassiné·es. En Suisse aussi, les acteur·rices de la société civile sont soumis à une pression politique grandissante.

La promotion de la paix et le développement d'une culture pacifiste sont sous-financés dans les programmes de **coopération internationale.** Il est pourtant essentiel de renforcer la société civile en tant qu'instance autonome et moteur du développement, d'encourager les réseaux d'ONG et d'assurer une protection contre la violence.

Cette violence, la guerre en Ukraine nous rappelle qu'il faut plus que jamais tout mettre en œuvre pour la prévenir. Le conflit a massivement relancé l'**industrie de l'armement et la militarisation.** Les montants qu'il serait urgent d'affecter à la politique climatique et à la politique sociale risquent fort d'être utilisés ailleurs. Le rapport sur la politique de sécurité 2021 reconnaît pour la première fois que la crise climatique ou la menace d'une pandémie sont des facteurs pouvant affecter notre sécurité. Ce constat doit inciter la Suisse à réorienter sa politique de sécurité pour la mettre au service de la sécurité collective et de l'humanité dans son ensemble.

La **violence directe et structurelle** va à l'encontre de cet objectif. Un re-

Nos revendications

- La Confédération, les cantons et les communes associent systématiquement les personnes concernées aux décisions politiques. Des ressources suffisantes sont mises à disposition pour permettre une participation efficace. Les groupes marginalisés bénéficient d'un soutien spécial.
- La Suisse crée une institution nationale des droits de l'homme forte. Cette institution travaille en toute indépendance et dispose d'un budget suffisant.
- La Suisse agit contre la répression et élabore des directives pour protéger les ONG et les médias des SLAPP.
- Les autorités identifient des mesures de prévention concrète pour mettre fin à la violence structurelle, institutionnelle, culturelle et directe, par exemple le profilage racial ou la violence de genre. Elles mettent en place des systèmes de contrôle efficaces. Les comportements abusifs donnent lieu à des enquêtes et à des condamnations.
- La Suisse respecte, protège et encourage l'engagement de la société civile, sur son territoire de même qu'à l'étranger. Elle soutient l'éducation civique afin que la société civile puisse participer à part entière aux processus politiques avec toute sa diversité.
- Dans la coopération internationale, la Suisse n'hésite pas à s'engager dans des États autocratiques et des contextes sensibles. Le DFAE augmente les moyens affectés à la protection des défenseur·es des droits humains et des militant·es pour la paix.
- La Suisse oriente sa stratégie de sécurité, y compris l'armée suisse, vers la sécurité collective qui a l'humanité comme horizon, et plutôt que dans les armes, elle investit dans la lutte contre des risques comme le changement climatique ou les pandémies.

gard sur la politique migratoire et la politique d'asile de la Suisse suffit pour s'en convaincre : les conditions qui règnent dans les centres de retour sont souvent indignes et rendent malades. Certaines personnes porteuses de caractéristiques racisées ou ethnicisées, notamment la couleur de la peau ou l'appartenance (supposée) à une certaine religion, sont systématiquement visées par des contrôles de police (racial profilling). En Suisse, une femme sur dix est victime de violence psychique, physique ou sexuelle de la part de son mari ou de son partenaire.

Sur le plan international, la prévention de la violence et des conflits passe aussi par une régulation des flux financiers et du commerce des armes. Les Suisse Secrets révèlent que le Crédit Suisse continue à gérer la fortune de dictateurs et de politiciens va-t-en-guerre ainsi que des membres de leur famille. Selon la Banque nationale suisse, la valeur des **matières premières** achetées à la Russie et revendues partout dans le monde durant les années précédant la pandémie avoisine les 60 à 110 milliards de francs. La Suisse **exporte des armes** vers des pays qui ne respectent pas les droits humains et répriment la société civile. Grâce à l'initiative correctrice, il a été possible d'annuler les assouplissements introduits dans la législation, qui auraient sans cela permis d'exporter des armes même dans les pays en proie à la guerre civile.

Littérature complémentaire

Plateforme Agenda 2030 : L'essentiel : L'Agenda 2030 & les droits humains. Mai 2021.

HEKS: SLAPPS : Plaintes abusives contre les ONG suisses. Fiche d'information d'EPER (en allemand). 2022.

La plateforme suisse de promotion de la paix KOFF, Femmes de Paix Autour du Monde, cfd : Contributions de la société civile à la mise en œuvre en Suisse de l'Agenda « Femmes, Paix et Sécurité » des Nations Unies : Pas de Paix, sans travail de soin ! 2021.

Stockholm international peace research institute SIPRI : Environment of Peace : Security in a New Era of Risk. 2022.

SDG 17

Réorienter tous les domaines politiques vers le développement durable

Eva Schmassmann

Avec la collaboration d'Isolda Agazzi et de Dominik Gross, Alliance Sud, Patrik Berlinger, Helvetas

Le dernier des dix-sept objectifs de développement durable énonce les conditions-cadres indispensables pour atteindre tous les autres. Outre un financement par les recettes fiscales et une diminution de la dette publique surtout dans les pays du sud, cet ODD définit des cibles pour la politique commerciale, la cohérence des politiques de développement durable et les partenariats.

Tous les pays doivent disposer de **recettes fiscales** suffisantes. Les ressources étatiques sont actuellement très inégalement réparties. Alors que le budget annuel de la Norvège avoisine les 20 000 dollars US par habitant·e, les dépenses publiques de la République démocratique du Congo n'atteignent pas 20 dollars US par habitant·e. La politique fiscale de la Suisse ne contribue guère à faire diminuer ces inégalités, bien au contraire : Economists Without Borders estime que les multinationales rapatrient chaque année en Suisse plus de 100 milliards de dollars US de bénéfice, qui échappent ainsi à l'impôt dans les pays où elles les réalisent.

L'**endettement** réduit considérablement la marge de manœuvre financière des pays générant un revenu faible à moyen. On l'a vu lors de la pandémie de coronavirus : alors que le Conseil fédéral acceptait d'augmentation des dépenses de plus de 50 milliards de francs pour les années 2020/2021, 83 pays ont dû se serrer la ceinture en pleine pandémie pour pouvoir rembourser leurs dettes. Même dans cette situation exceptionnelle, les riches nations propriétaires des créances et les instituts de crédit privé (dont les banques suisses et les négociants en matières premières) n'ont pas consenti à suspendre les dettes pour le temps nécessaire, voire à les annuler.

Les **investissements directs à l'étranger** peuvent aider à financer certains ODD, mais aussi réduire la capacité d'un pays à édicter des lois qui protègent sa population et l'environnement. Glencore a par exemple récemment attaqué en justice l'État colombien pour non-respect des accords de protection des investissements entre la Colombie et la Suisse. La Cour suprême de Colombie avait gelé le projet d'expansion de la mine de charbon de Cerrejón, coupable selon elle de ne pas prendre en compte à sa juste mesure l'impact négatif sur la population locale et l'environnement.

Les pays riches avaient décidé en 1970 déjà d'augmenter les moyens affectés à la coopération au développement, promettant de consacrer à celle-ci 0,7 % de leur produit intérieur brut. Cet engagement n'a à ce jour pas été tenu. Depuis des années, la contribution de la Suisse ne dépasse pas 0,5 % de son PIB. Une part croissante de ce montant est investie dans des projets de protection du climat, ce qui signifie moins de ressources pour s'attaquer directement à la pauvreté.

Les **partenariats** avec le secteur privé et les entreprises actives au plan international n'ont pas été jusqu'ici soumis à une surveillance suffisamment

Nos revendications

- La Confédération analyse l'impact du droit fiscal suisse sur les pays du sud.
- La Confédération recueille et publie des données pays par pays sur les structures mondiales et les indicateurs économiques des multinationales (« public Country-by-Country-Reporting »); elle ordonne de la transparence là où ces données peuvent révéler des flux financiers déloyaux et illicites.
- La Suisse plaide activement et de façon constructive pour un processus de désendettement durable dans les pays du sud surendettés.
- La Suisse oriente sa politique commerciale de manière à remplir ses engagements en matière de droits humains à l'égard des populations à l'étranger, notamment en ce qui concerne le droit à la santé et le droit à l'alimentation.
- La Suisse renégocie ses accords de protection des investissements. Elle cesse de protéger les investissements contre les effets de nouvelles réglementations essentielles pour la protection de l'environnement, de la santé et d'autres engagements envers les droits humains.
- Les accords commerciaux bilatéraux incluent dorénavant des critères de développement durable obligatoires. La Suisse renonce à y faire figurer des dispositions dictant aux États partenaires la manière dont ils doivent réglementer les droits de propriété intellectuelle (en particulier la protection des variétés végétales).
- Comme elle s'y est engagée, la Suisse augmente le budget de sa coopération au développement à 0,7 % de son produit intérieur brut.
- La Suisse conditionne les partenariats avec le secteur privé (partenariats publics-privés) à la mise en place de mécanismes de contrôle efficaces du devoir de diligence relatif aux droits humains, aux risques environnementaux et aux pratiques fiscales. Elle prend des mesures incisives pour empêcher que les entreprises locales ne soient écartées du marché ou concurrencées dans les pays du sud.

stricte pour s'assurer qu'ils favorisent effectivement le développement durable et que les gains sont par exemple imposés sur le lieu même de création de la valeur.

De même, la **politique commerciale** de la Suisse est trop peu axée sur le développement durable. Depuis quelques années, les accords de libre-échange comprennent un chapitre sur le développement durable, mais celui-ci n'impose généralement aucune obligation aux parties. En revanche, le Conseil fédéral exige des pays partenaires qu'ils adhèrent à une conception draconienne des droits de propriété intellectuelle sur les semences, en violation des droits paysans. La Suisse défend une protection forte des brevets sur les vaccins anti-covid et les médicaments, compromettant ainsi l'exercice du droit à la santé dans de nombreuses régions du monde. Le Conseil fédéral a certes accepté de soumettre dorénavant les projets d'accords de libre-échange à des analyses d'impact en termes de développement durable. Il s'engage à examiner leurs conséquences non seulement sur l'environnement, mais aussi sur les droits humains. On attend encore de voir les résultats.

Dans tous ces domaines politiques – politique fiscale et financière, politique commerciale – des changements sont indispensables pour améliorer la **cohérence des politiques pour le développement durable.** Selon ce point central de l'ODD 17, toutes les décisions politiques doivent concourir à un développement global et durable. L'index Spillover du Sustainable Development Solutions Network SDSN mesure à quel point la politique d'un pays a des effets négatifs dans un autre. La Suisse n'a pas de quoi pavoiser: elle occupe la cinquième plus mauvaise place du classement; seuls les Émirats arabes unis, le Luxembourg, la Guyane et Singapour font encore moins bien.

Littérature complémentaire

Dominik Gross: Place financière suisse: avec les bellicistes. La Suisse est la place financière la plus opaque du monde, derrière les États-Unis. C'est ce que révèle le nouvel indice de l'opacité financière du réseau pour la justice fiscale. Communiqué d'Alliance Sud du 17 mai 2022.

Dominik Gross: Crise de la dette: droit dans le mur. Alliance Sud, global #85 Printemps 2022.

Caroline Dommen, Christophe Golay: La politique extérieure de la Suisse et la Déclaration de l'ONU sur les droits des paysan·ne·s. Geneva Academy Research Brief. 2020.

Laura Ebneter: Spillovers: le rôle peu glorieux de la Suisse. Alliance Sud, global #85 Printemps 2022.

Plateforme
Agenda
2030

La Plateforme Agenda 2030 est un réseau de plus de 50 associations, fédérations, ONG et syndicats en Suisse. Nous rassemblons des organisations actives dans les domaines de l'environnement, la coopération internationale, les droits humains, l'économie durable, le genre, la paix, l'habitat et le travail. Nous nous engageons pour que la Suisse mette en œuvre l'Agenda 2030 et ses 17 objectifs de développement durable (ODD) – au niveau national et international. Car l'économie, les décisions politiques, la place financière de la Suisse, ainsi que notre consommation ont des effets hors de nos frontières. Un développement durable exige des efforts dans tous ces domaines.

- Nous sensibilisons et informons
- Nous encourageons l'échange avec les acteurs publics et privés
- Nous élaborons des recommandations pour agir
- Nous prenons position

www.plateformeagenda2030.ch

Remerciements les organisations suivantes ont soutenu financièrement l'élaboration de ce rapport : Fondation Oertli, Église réformée Berne-Jura-Soleure, Pro Natura, Croix-Rouge Suisse, Action de Carême, EPER, Medicus Mundi Suisse, Terre des Hommes Suisse, Fédération suisse des sourds, Fondation suisse de l'énergie, WWF, Helvetas, ASLOCA Bâle, Inclusion Handicap, Santé Sexuelle Suisse, Solidar Suisse, Solafrica, actif-trafiC. Nous leur adressons à toutes un chaleureux MERCI!

Impressum **Éditrice** Plateforme Agenda 2030, 2022 | **Rédaction** Eva Schmassmann, Eva Schober | **Appui rédactionnel** Gaby Belz (Économie pour le bien commun Suisse / Wirtschaft ist Care), Patrik Berlinger (Helvetas), Mirjam Gasser (CBM Suisse), Dominik Gross (Alliance Sud), Martin Leschhorn (Réseau Medicus Mundi Suisse), Aline Masé (Caritas), Susanne Rohner (Santé Sexuelle Suisse), Valentina Darbellay (Faîtière Terre des Hommes Schweiz – Suisse), Friedrich Wulf (Pro Natura), Pierre Zwahlen (président) | **Traduction** Bénédicte Savary | **Graphisme** Karin Hutter, Trix Krebs | **Impression** Vögeli AG Langnau

Les produits d'impression certifiés Cradle to Cradle® produits par Vögeli AG. À l'exception des reliures.

Plateforme Agenda 2030

Plateforme Agenda 2030
Case postale 645 | Klösterlistutz 16
3000 Berne 8

info@plateformeagenda2030.ch
www.twitter.com/Plattform2030
www.plateformeagenda2030.ch